

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt quatre
Le 08 février 2024 à 18h15

Le conseil municipal Châtelleraut dûment convoqué par le président le 02 février 2024, s'est réuni en session ordinaire au complexe culturel de L'Angelarde à Châtelleraut sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABELIN, maire.

Extrait de la délibération 1 à 2

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) :

Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON

POUVOIRS (10) : Thomas BAUDIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN

Yasin ERGÜL donne pouvoir à Corine FARINEAU
Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Elisabeth PHILIPPONNEAU
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND
Michel FRESNEAU donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Séverine Bart donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
Isabelle DUCHER donne pouvoir à Françoise BRAUD
Elsa FARHAT donne pouvoir à Stéphane RAYNAUD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Béatrice ROUSSENQUE

EXCUSES (2) : Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Secrétaire de séance : Françoise BRAUD

Extrait de la délibération 3 à 23

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON

POUVOIRS (9) : Thomas BAUDIN donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN

Yasin ERGÜL donne pouvoir à Corine FARINEAU
Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Elisabeth PHILIPPONNEAU
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND
Séverine Bart donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
Isabelle DUCHER donne pouvoir à Françoise BRAUD
Elsa FARHAT donne pouvoir à Stéphane RAYNAUD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Béatrice ROUSSENQUE

EXCUSES (2) : Isabelle MIGUET, Stéphane VERDIER

Secrétaire de séance : Françoise BRAUD

Table des matières

001– Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Rapporteur : Evelyne AZIHARI.....	3
002– Vote des taux des 3 taxes locales pour 2024 - Rapporteur : Jacques MELQUIOND.....	6
003– Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Vote du budget primitif de l'exercice 2024 - Rapporteur : Jacques MELQUIOND.....	6
Opérations réelles.....	17
Opérations d'ordre.....	17
Opérations réelles.....	18
Opérations d'ordre.....	18
004– Attribution d'une subvention à la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation d'un évènement autour du vélo sur le territoire de Grand Châtellerault - Rapporteur : Stéphane RAYNAUD.....	18
005– Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 7 décembre 2023 - Rapporteur : Jacques MELQUIOND.....	23
006– Contrat de ville - Engagements quartiers 2030 - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN.....	24
Le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains retient deux quartiers prioritaires dans des versions élargies avec environ 12% d'habitants supplémentaires entrant en QPV.....	24
007– Don d'archives cinématographiques - Rapporteur : Maryse LAVRARD.....	29
008– Convention de partenariat avec la Cinémathèque de Nouvelle Aquitaine pour la restauration, la numérisation et la diffusion d'archives cinématographiques - Rapporteur : Maryse LAVRARD.....	30
009– Bail emphytéotique portant sur un terrain situé L'Aiguillon Nord à Châtellerault - Rapporteur : Maryse LAVRARD.....	31
010– Restauration de l'église Saint-Jacques, du carillon et du bâti qui l'abrite - Modification de marchés - Modification de l'allotissement - Rapporteur : Maryse LAVRARD.....	33
011– Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la restauration des tours et du carillon de l'église Saint-Jacques - Rapporteur : Maryse LAVRARD.....	34
012– Modification de l'autorisation de programme pour les travaux sur les monuments historiques et d'intérêt patrimoniaux de la ville de Châtellerault - Rapporteur : Maryse LAVRARD.....	36
013– Aménagement des bords de Vienne - Modification et mise à jour de l'autorisation de programme - Rapporteur : Maryse LAVRARD.....	37
014– Organisation du 32ème Raid Aventure - Conventions de partenariat et attribution de subventions - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN.....	40
015– Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Pétanque targéenne - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN.....	41
016– Adhésion au socle commun de compétences du CDG 86 - Renouvellement - Rapporteur : Evelyne AZIHARI.....	42
017– Instauration de la prime pouvoir d'achat - Rapporteur : Evelyne AZIHARI.....	42
018– Monétisation du CET (Compte Épargne Temps) - Rapporteur : Evelyne AZIHARI.....	44

019–	Projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières - Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement - Rapporteur : Jean-Michel MEUNIER.....	46
020–	Vélibleu - Tarification de la location des Parcs vélos sécurisés - Rapporteur : Michel FRESNEAU.....	49
021–	Sites internet - Groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault et la Ville de Châtellerault - Rapporteur : Hubert PREHER.....	51
022–	Convention d'animation de la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) 2024-2030 - Rapporteur : Ahmed BEN DJILLALI.....	52
023–	Signature d'une convention de mise à disposition d'un parking privé pour une opération de sensibilisation à la sécurité routière - Rapporteur : Ahmed BEN DJILLALI.....	52

M. le maire ouvre la séance, énonce les pouvoirs, les excusés, fait approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12/12/2023 et désigne Françoise BRAUD comme secrétaire de séance.

En préambule :

M. le Maire annonce :

- le vote par les élèves du groupe scolaire Littré-Lakanal-Matisse du nouveau nom de leur école, il s'agit de « Joséphine Baker »
- la liquidation du Centre Social d'Ozon, aussi la ville va pouvoir récupérer la jouissance des lieux et mettre ainsi en œuvre le projet de mairie annexe et d'un Établissement France-Services porté par la MSA.
- la réalisation d'un terrain synthétique à Nonnes, pour la somme de 400 000 € prévue au budget,
- le projet d'un ANRU 3 sur le secteur de Châteauneuf. D'ores et déjà 2024 verra le lancement de la réhabilitation de l'ancienne pharmacie, et le premier curetage important de démolition de bâtiments en péril qui seront certainement remplacés avantageusement peut-être par des espaces végétalisés. Sur le centre-ville, un espace dédié aux jeunes verra le jour en 2024, conçu et construit pour les jeunes, avec les jeunes.

Approbation du compte rendu de la séance du 12/12/2023 :

Mme MERY renouvelle la proposition d'un groupe de travail associant des élus, des acteurs locaux et des citoyens du quartier pour faciliter et mieux accompagner la démarche visant à la mise en place d'un espace de vie sociale. Mme MERY s'interroge au sujet de l'adulte relais médiatrice citoyenneté et la capacité de cette dernière, concrètement de travailler sur Ozon en ayant son bureau au CCAS, et sur la surface disponible pour cet espace de vie sociale dans les locaux du centre social.

Sur l'ancien centre commercial en ruine, à Ozon, Mme MERY note que des enfants et des jeunes passent parfois derrière les barrières de sécurité, et interroge sur l'urgence à renforcer le dispositif.

Mme LAVRARD précise que la pression est mise presque au quotidien auprès de l'assurance. Pour une première partie du site, une procédure de déconstruction est envisagée suite à une analyse de l'état de l'amiante. Pour la seconde partie, la collectivité a aidé les copropriétaires à s'organiser, c'est FONCIA qui gère la copropriété, ainsi l'assurance a pu diligenter une expertise. La question de la sécurisation, est très problématique, elle incombe à l'assureur qui l'a faite pour la partie de la première copropriété et après elle incombe à l'État sur le plan de la sécurité de l'espace public. Mme LAVRARD ajoute que le sujet a été abordé avec le préfet.

001– Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Rapporteur : Evelyne AZIHARI

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi) et des dispositions de l'article L. 2311-1-2 du Code général

des collectivités territoriales, les communes et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes portant sur le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations de nature à améliorer cette situation.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit.

Cette présentation doit avoir lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le rapport appréhende la collectivité comme employeur en présentant sa politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle. Il présente également un volet territorial qui concerne les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le bilan des actions menées par la ville de Châtelleraut en 2023 reprend les actions s'intéressant à la fois à la politique de ressources humaines mise en place par la collectivité mais également aux politiques publiques menées en 2023.

Ce sont d'abord des actions qui vont découler des quatre axes que vous avez ici, qui sont des thématiques obligatoires prévues par l'accord du 30 novembre 2018 relatif à cette égalité entre les femmes et les hommes, et donc les actions que nous avons déclinées sont à partir de ces quatre axes.

Les constats chiffrés 2022 : quelques explications sur le taux de féminisation qui est en dessous du taux de la Fonction Publique Territoriale, dans nos chiffres Ville on l'explique par le fait qu'il y a peu de femmes dans les filières techniques, 190 hommes pour 75 femmes, et dans la police municipale 10 hommes et 2 femmes. Une petite explication aussi sur le faible taux de temps partiel, parce qu'on a beaucoup d'agents à temps non complet, donc étant à temps non complet ils ne se mettent effectivement pas à temps partiel. Et les trois filières les plus représentées par le temps non complet sont l'animation, avec 100 % de contractuels, le technique et la filière administrative.

Vous pouvez m'interrompre si vous voulez, si vous avez des questions, au fur et à mesure du déroulé de cette présentation.

Une petite explication aussi sur le faible nombre de jours de formation, c'est un taux faible notamment pour les contractuels, puisqu'il y a comme je le disais beaucoup de contractuels non permanents et 87 % de ces contractuels sont recrutés comme saisonniers.

Les actions réalisées par axe en 2022-2023 : sur l'axe 1, « évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes », pour cela il y a eu un réexamen en 2022 de l'IFSE2, c'est l'Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise, qui fait partie du régime indemnitaire des fonctionnaires, et tous les agents qui étaient au plafond de leur IFSE2 n'ont pas bénéficié de cette réévaluation, mais tous ceux qui étaient en-dessous ont pu être réévalués.

Sur l'axe 2, « garantir aux femmes et aux hommes l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la Fonction Publique », avec des travaux en cours sur la mobilité et l'employabilité, notamment des études de postes, des immersions, des entretiens avec les chargés d'emploi et compétences, des bilans professionnels ; ensuite la désignation d'une coordinatrice maintien dans l'emploi au sein de la Direction des Ressources Humaines, c'est essentiellement pour accompagner les personnels qui occupent des métiers à usure professionnelle pour pouvoir mettre en place une mobilité préventive ; la désignation d'une référente handicap pour accompagner les personnels déclarés inaptes, donc en mobilité contrainte ; la préparation aux oraux de concours et entretiens de recrutement en interne ou en externe, là c'est également pour accompagner les personnels qui souhaitent évoluer sur d'autres missions, dans le cadre de mobilités choisies.

Sur l'axe 3, « favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale », il n'y a pas-grand-chose à commenter, télétravail, choix du cycle de travail, un dispositif mis à la disposition de tous les agents « Lily facilite la vie » qui ne concerne pas que la vie professionnelle

mais aussi tous les domaines de la vie privée.

Sur l'axe 4, « prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes », un dispositif de signalement existe mais qui est en train d'être revu pour être plus facilement mobilisable par les agents, et ce dispositif impliquant l'ensemble des acteurs de la santé.

Ensuite les priorités définies pour 2024 :

Il y a eu un projet déposé dans le cadre de l'appel à projets du Fonds d'Égalité Professionnelle, pour une journée qui se concrétisera en mars, même si on n'est pas retenus, il n'y a pas encore la réponse, à cet appel à projets, cette journée aura lieu malgré tout.

Des actions de communication dans le cadre de la semaine de l'égalité professionnelle, et là des portraits d'agents vont être diffusés tout au long de l'année, notamment des agents qui ont évolué en interne, des actions sur des métiers dits genrés, par exemple un homme travailleur social, une femme policière municipale, et des agents qui ont bénéficié de préparation aux concours.

Et le développement de partenariats, notamment a pu être intégrée la référente égalité professionnelle de la collectivité au réseau qui a été créé par la préfecture et cette même référente participe aux matinales qui sont organisées par l'ARACT, l'Agence Régionale d'Amélioration des Conditions de Travail de Nouvelle-Aquitaine, et on a mis en place également un partenariat de proximité avec le CIDFF.

Enfin l'égalité professionnelle sur le territoire, a pu être mise en place, une référente sur la question de cette égalité sur le territoire, en y consacrant ½ ETP, avec un calendrier qui a été défini. Cette référente va être qualifiée pour les actions à mener, avec un diagnostic territorial qui va être effectué d'ici l'été, et puis ensuite l'élaboration d'un plan d'actions qui devrait être mis en œuvre en 2025-2027.

Discussions

Mme MERY. - Ce rapport égalité est prévu dans la loi, comme vous le disiez, depuis 2014, un article 61 qui déjà énumère un certain nombre de choses, et puis un décret de 2015, qui indique que « Ce rapport doit prévoir en plus de la présentation de la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, celle sur les politiques menées par la ville auprès des habitants et habitantes, ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer l'existant. » Avec neuf ans de retard vous planifiez une méthodologie pour cette deuxième partie, c'est bien, on a pris le temps de la réflexion.

Sur ce domaine il y a beaucoup de travail, comme par exemple repenser l'espace public, anticiper tous les travaux d'aménagement en les engageant sous l'angle de l'égalité femmes-hommes, c'est indispensable et cela participe au vivre ensemble. Je cite quelques exemples un peu emblématiques qui nous viennent spontanément : les city-stades, quand on regarde ils ne sont quasiment utilisés que par des garçons ; les cours d'école aussi, à certains endroits, où le milieu de la cour d'école est pour les garçons et les filles sont reléguées sur les extérieurs ; et puis certains lieux publics que l'on connaît tous, ou presque tous, où il est rare aussi de voir des femmes. Donc nous sommes contents de votre délibération qui annonce des actions sur la partie politique publique, mais nous ne les avons pas trouvées. En décembre, une fois que vous aurez...

Mme AZIHARI. - Il y aura une délibération pour valider ce programme.

Mme MERY. - C'est ce que j'ai vu aussi, nous verrons donc en décembre si vous passez vraiment de la méthodologie aux actions concrètes.

Mme BAZIN. - Sur les formations des personnels, vous mettez que les actions de formation seront inscrites au plan de formation, est-ce que vous pouvez nous détailler un petit peu plus les formations et ce que cela représente en nombre d'heures etc... ?

Mme AZIHARI. - Je n'ai pas le plan de formation sous les yeux, je ne sais pas si quelqu'un l'a... personne ne l'a, donc je ne peux pas vous le communiquer maintenant, mais cela pourra faire l'objet effectivement d'un document présenté, on vous le transmettra.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

Vote : Adopté à l'unanimité

002– Vote des taux des 3 taxes locales pour 2024 - Rapporteur : Jacques MELQUIOND

Les dispositions de l'article 1636B sexies du Code Général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux des impositions perçues par les communes.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de voter les taux des 3 taxes pour l'exercice 2024 comme suit :

	rappel des taux 2023	taux 2024 adoptés
– taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	20,97 %	20,97 %
– taxe sur le foncier bâti :	47,59 %	47,59 %
– taxe sur le foncier non bâti :	70,65 %	70,65 %

Vote : Adopté à l'unanimité

003– Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Vote du budget primitif de l'exercice 2024 - Rapporteur : Jacques MELQUIOND

Lors de sa séance du 12 décembre 2023, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2024.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 soumis à votre adoption. La note de présentation, expose les principaux éléments de ce budget.

Les grandes lignes de ce budget vous ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires, peu de surprise donc si ce n'est peut-être la revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui a été annoncée à 5,8 % lors du débat d'orientation budgétaire et qui finalement est de 3,9 % dans la loi de finances, c'est une bonne nouvelle pour les contribuables, une un peu moins bonne pour la collectivité.

Quelques rappels au préalable pour contextualiser ce budget : ce qu'il y a de bien avec ces successions de crises, c'est que vous pouvez reprendre vos commentaires précédents, ils sont toujours d'actualité, la baisse des dotations d'État et la non revalorisation de la DGF sur l'inflation, la perte de l'autonomie fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation, un niveau d'inflation et une augmentation des coûts de l'énergie, la crise COVID, la hausse des taux d'intérêt, la hausse des assurances, des difficultés d'approvisionnement en matières premières, et puis enfin l'augmentation des dépenses de personnels dont une grande part incombe à l'État, et je pourrais ajouter les droits de mutation.

Tout cela pour vous dire que bien sûr j'aurais préféré vous annoncer que les recettes augmentent plus vite que nos dépenses, que tous nos indicateurs sont au vert, ce n'est pas encore tout à fait le cas, le principal est que le budget soit équilibré. Il vous est donc proposé d'inscrire au budget primitif 2024 44,622 millions € en fonctionnement et 14,7 millions € en investissement, ce qui représente un total de 59 millions de dépenses et de recettes.

Dans le détail, la section de fonctionnement :

Concernant les recettes vous avez le chapitre impôts et taxes qui représente environ 70 % de ces recettes, un petit rappel : la taxe d'habitation qui subsiste est celle uniquement sur les résidences secondaires et les logements vacants ; le produit de la fiscalité est prévu avec le maintien des taux comme je viens de l'indiquer à hauteur de 24 millions €, ce qui vous donne dans les tableaux un différentiel par rapport au réalisé de 2023 qui était de 23,5 millions €, 500 000 € supplémentaires de recettes fiscales. L'attribution de compensation qui est versée par la communauté d'agglomération est prévue à 5,2 millions €, il n'y a pas eu de changement à ma connaissance dans les transferts de charges. Concernant la fiscalité indirecte elle est estimée à 2,03 millions €, et non pas 2,08 millions € comme ce qui est indiqué dans le note de présentation, il y a quelques petites coquilles sur les lignes FPIC et droits de mutation, mais cela ne change pas l'ordre de grandeur de ces recettes. Les dotations et participations sont prévues à hauteur de 8,6 millions €, elles représentent 20 % de nos recettes, en légère diminution, parmi ces dotations vous avez, il faut quand même le signaler, la DGF 3,7 millions €, la DSU 1,8 millions €. Et puis les différentes compensations au niveau industriel à hauteur de 1,7 millions €. Les autres recettes, qui concernent les produits des services, les produits financiers ou exceptionnels, sont prévues à 3,7 millions €, c'est-à-dire en légère augmentation par rapport à l'année précédente, qui serait liée à la hausse des recettes prévisionnelles pour l'UPC et des redevances périscolaires.

Concernant les dépenses, vous savez que le principal poste de dépenses ce sont les dépenses de personnels qui représentent plus de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement, ce chapitre est prévu à hauteur de 23,1 millions € pour 2024, si on prend le réalisé 2023 il était à 21,5 millions €, soit une augmentation d'1,6 millions € sur l'année 2024. Ce montant, on vous le précise, tient compte du versement de la Prime « Pouvoir d'Achat » pour les 513 agents de la ville, qui représentera 378 000 €, et on vous donne différentes informations pour être totalement transparent sur la masse salariale, qui est estimée aujourd'hui avec des mesures gouvernementales certaines, qui sont l'augmentation du taux de cotisation retraite, le 1 %, l'augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents, et puis des augmentations du SMIC ; vous avez également le GVT qui représenterait une augmentation de 0,37 % de la masse salariale, différentes prévisions de revalorisation du SMIC, et puis enfin des créations de poste qui ont été abordées pour l'agence postale du quartier d'Ozon, 2 postes, 1 poste de policier municipal, la création également de 13 postes pour la mise en place des deux accueils de loisirs sans hébergement, et puis enfin la création d'1 poste de technicien de santé environnementale. Tous ces éléments amènent à une augmentation assez forte finalement de la masse salariale, il est noté 9,3 % sur la note de présentation, moi j'arrive à 7,44 %, il doit y avoir quelques coquilles sur les chiffres.

Vous avez la moyenne des effectifs qui vous est communiquée depuis 2019, je ne m'attarde pas. Je passe aux charges de caractère général, le chapitre 11, c'est un chapitre qui est en diminution par rapport à l'année précédente, cette baisse s'explique principalement par la baisse du coût des fluides, qui est tant due aux mesures d'économies qui ont été prises par la collectivité qu'à la baisse également des tarifs de gaz et d'électricité ; et puis il faut aussi souligner un montant maîtrisé de l'ensemble des autres lignes budgétaires suite aux efforts de chaque service. Quelques hausses cependant : les assurances qui sont en forte hausse.

Les autres charges de gestion courante, le chapitre 65, est un chapitre qui est en légère diminution, il

passé à 8,5 millions €, les hausses ayant été compensées par des baisses. La subvention au CCAS est proposée en hausse de 240 000 €, la subvention serait donc de 3 570 000 €, sachant que cette subvention intègre 150 000 € de Prime « Pouvoir d'Achat » pour le CCAS. La subvention aux caisses des écoles, 170 000 €, la participation au SDIS qui est cette année encore en légère diminution. Et puis vous avez aussi la subvention d'équilibre qui concerne le budget des parcs de stationnement qui diminuerait de 50 000 € pour passer à 150 000 €.

Par ailleurs on vous précise que bien sûr la collectivité ne verse plus de subvention à l'association du centre social d'Ozon. Vous avez quelques informations sur les subventions accordées aux associations, je ne vais pas trop m'y attarder. Peut-être vous signaler également un changement dans les modalités de versement des subventions aux maisons de quartier puisque l'intégralité des subventions sont prévues au budget, mais il est prévu de faire un versement de 50 % immédiatement et puis de verser le solde après contrôle des conventions d'objectifs qui seront mises en place avec ces maisons de quartier. On vous précise également que bien évidemment cela n'apparaît pas dans le chiffrage de ce budget mais que les associations bénéficient de la prise en charge par la collectivité de frais indirects, et on vous le rappelle souvent, ces valorisations sont aussi importantes que les subventions directes.

Concernant le chapitre autres dépenses, le chapitre 66, les charges financières, il vous est proposé en augmentation à 601 000 €, augmentation liée à l'augmentation des taux puisqu'aujourd'hui on est plus près de 4 % de taux d'emprunt, et puis de l'emprunt supplémentaire qui a été réalisé en 2023. On vous rappelle que le capital restant dû au 1^{er} janvier est de 26 millions €. Et vous avez ensuite un graphique qui ne peut pas être projeté qui vous donne l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement par secteurs d'activités. Vous avez quelques graphes à ce niveau-là.

Un mot pour en terminer sur le fonctionnement : l'autofinancement brut pourrait s'élever à 3,3 millions € contre 3,6 millions € en 2023, on vous précise que cet autofinancement bien sûr constitue la source principale pour financer nos investissements.

La section d'investissement : je vous l'ai précisé, elle s'établit en recettes et en dépenses à 14,8 millions €, dont plus de 10 millions € sont consacrés à nos dépenses d'équipement. On vous précise également qu'il y a un report de crédits de 1,7 millions €, qui concerne les engagements 2023 sur 2024. Parmi les principales dépenses d'équipement on trouve bien souvent des projets qui ont déjà été évoqués, que vous retrouviez les années précédentes : la continuité de l'OIR pour la rénovation de l'école Léo Lagrange, avec la deuxième tranche pour les travaux de réhabilitation énergétique, à hauteur d'1,6 millions €, cette rénovation énergétique, qui est une nécessité climatique, devient aussi une nécessité économique pour réaliser des dépenses de fonctionnement par la suite ; vous avez également les aménagements des quais de Vienne, 1 million €, le Carillon Bollée de la tour Saint-Jacques 1,2 millions € ; le stade de Nonnes 400 000 € ; le parc de Laâge 500 000 € ; la voirie 1,5 million €. Voilà pour les principales dépenses d'investissement, et bien sûr vous avez un certain nombre de dépenses d'équipement récurrentes pour renouveler le matériel, à hauteur de 1,7 millions €.

Ces dépenses d'investissement bien sûr seront équilibrées par des subventions d'équipement reçues à hauteur de 2 millions €, on vous donne la liste, OIR, Carillon Bollée, les Bords de Vienne, et on vous précise que seules les subventions qui ont fait l'objet d'une notification ont été inscrites, en espérant tous que le volume soit plus important en 2024.

Vous avez également le Fonds de Compensation de la TVA qui est prévu à hauteur de 1,3 millions €, et puis un volume global d'emprunts à hauteur de 7,9 millions €, qui comme tous les ans sera diminué en fonction des subventions attribuées et des cofinancements, et éventuellement des résultats de l'année 2023. Voilà pour ce qui est du budget principal.

Un mot sur le budget des parcs de stationnement : c'est un budget qui s'équilibre à hauteur de 602 000 €, vous savez que ce budget regroupe les parkings fermés Blossac, Château et Notre-Dame, également le parking souterrain Alaman et le parking couvert Saint-Jacques. Les principales dépenses de ce budget sont les dépenses de personnels, quelques charges de fonctionnement et les intérêts. Les recettes proviennent principalement du paiement des usagers, à hauteur de 275 000 € et de la subvention d'équilibre de 150 000 €. La section d'investissement est équilibrée à 519 000 € avec pour dépense le remboursement du capital des emprunts et des travaux envisagés à hauteur de 212 000 €, et les recettes réelles proviennent des amendes de police qui sont estimées à 120 000 €.

Les deux budgets consolidés représentent 60,5 millions €, identiques à l'année précédente.

En conclusion, mais vous l'avez compris, c'est un budget avec quatre idées fortes : ne pas augmenter les taux d'imposition, maintenir un haut niveau d'investissement pour développer la ville, et surtout soutenir l'économie et l'emploi local, maîtriser la dette et puis accentuer l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement.

Et j'en terminerai en remerciant les Services Finances pour ce travail de vulgarisation, qui se voulait synthétique et réalisé dans une période en plus surchargée pour le service.

Discussions

Mme MERY. -Voici donc un budget construit avec 1 million € de recettes fiscales supplémentaires dont 800 000 € issues de l'application de la hausse des bases de 3,9 % qui était annoncée à 5,8 % au moment du Débat d'Orientation Budgétaire, et 1 million € de dépenses en moins grâce à la baisse du coût de l'énergie et des fluides. À première vue nous pourrions croire que finalement ce budget n'a pas été aussi compliqué à faire que ce qui nous avait été annoncé, mais à y regarder de près vous êtes dans une situation très contrainte. Cependant, vous conservez des choix politiques et financiers qui nous semblent contestables.

Pour le CCAS, la subvention est augmentée de 240 000 € dont 150 000 € pour la Prime « Pouvoir d'Achat ». Est-ce que 90 000 € affichent de votre part un réel engagement de soutenir l'action sociale au sein du CCAS ? Pour nous absolument pas. Notre inquiétude reste entière. Lors de la discussion du rapport d'orientations budgétaires, Madame BRAUD parlait de mesures à prendre pour aller un peu plus loin en 2024, où en sommes-nous ? Notamment sur les résidences ? J'avais suggéré qu'un point sur le CCAS soit inscrit à l'ordre du jour au minimum deux fois par an au conseil municipal, en commission Vivre Ensemble, pour une meilleure information de l'ensemble des élus. Nous attendons, comme le personnel et les personnes âgées et handicapées, de savoir ce que vous voulez faire du CCAS.

L'accueil de loisirs d'Ozon assuré par la ville est estimé à 300 000 € en régie, puisqu'il y a 14 personnes qui se substituent au centre social. Pour mémoire, la subvention de fonctionnement du centre social était de 257 485 € au budget primitif 2023, une subvention de 25 000 € est prévue pour l'association qui sera créée, nous supposons pour une chargée de mission employée par les deux fédérations qui ont répondu à l'appel d'offres. La CAF accordera le même montant. Voici donc un léger engagement financier, mais le volet opérationnel nous échappe un peu.

En Commission Finances, nous avons noté plus 700 000 € pour les Ateliers de Découverte Éducative par rapport au budget primitif 2023, cela nous surprend car les ADE ont commencé à l'automne 2022, alors soit vous avez fait une grosse erreur d'estimation pour les besoins en 2023, soit nous avons besoin d'une explication.

Les subventions aux associations baissent de 300 000 € par rapport au budget primitif 2023, sachant que la subvention de 100 000 € pour le Gravel est budgétée sur cette ligne, la baisse réelle est donc de 400 000 € pour nos associations. Bien que votre note de présentation ne parle pas des associations, une nouvelle fois une baisse de 5 % leur est appliquée, mais là aussi en prenant minutieusement les tableaux de la page 90 à 95, certaines se voient attribuer une belle augmentation. Dans ces pages fort instructives, nous notons que l'effort pèse surtout sur les associations à vocation sociale, solidaire et humanitaire.

Les maisons de quartier, dont l'intérêt n'est plus à prouver, ne doivent pas faire les frais de vos arbitrages et nous ne comprenons pas votre stratégie, le travail de proximité envers tous les publics de leur secteur devrait être beaucoup mieux soutenu dans vos décisions politiques et financières. Rappelons que la paupérisation de notre ville a conduit à l'élargissement du périmètre des quartiers prioritaires de la ville, et que vous avez besoin, fondamentalement besoin de ces structures. Nous demandons à disposer d'un tableau spécifique par maison de quartier pour les subventions de fonctionnement, le reversement de la CTG, les mises à disposition, les éventuelles subventions d'équilibre, autant d'éléments qui figurent, certes, mais en partie dans les conventions d'objectifs et de moyens et dont nous aimerions avoir une synthèse 2022-2023 et prévisionnelle 2024.

Vous notez attendre des recettes supplémentaire sur l'UPC et les redevances périscolaires. En tout cas ce ne sera pas grâce à la convention signée avec les communes de Grand Châtellerault qui

utilisent l'UPC, nous l'avons déjà évoqué, sauf à faire évoluer cette convention. De toute façon le levier tarifaire a très peu d'impact sur la construction d'un budget et une augmentation réelle des recettes.

Par ailleurs, cette ligne budgétaire de l'UPC va être très sollicitée pour respecter la loi de supprimer tous les contenants en plastique dès janvier 2025, il y aura les contenants mais aussi sans doute d'autres équipements nécessaires pour travailler différemment, tout en intégrant la prise en compte de l'ergonomie et des conditions de travail des agents. Vous prévoyez 200 000 € de plus par rapport au budget primitif 2023 sur cette ligne, ce sera insuffisant pour assumer ce total changement de process, qui au passage aurait pu être mieux anticipé.

Est-ce que l'avancement de l'audit immobilier est susceptible de vous laisser entrevoir des opportunités de ventes et donc de recettes supplémentaires ? Nous demandons également une information sur ces premières préconisations.

On parlait tout à l'heure de la flamme olympique, ce sera un moment fort pour notre ville, est-ce qu'elle a un coût pour notre ville ? Compte tenu que pour le département...

Sur les excédents de fonctionnement 2023 fléchés sur l'investissement prévus à 3 millions €, si on le met en rapport avec le remboursement annuel du capital qui est pris sur le budget d'investissement, le remboursement annuel est de 3,3 millions €, donc on voit qu'en effet sur les investissements on va être un petit peu gêné. Le résultat de fonctionnement 2023 s'élèvera à 1,4 millions €, en net recul.

Alors histoire de donner un ordre de grandeur entre tous ces chiffres, 1,4 millions €, 3,3 millions €, nous avons pris un petit peu de liberté comptable et essayé de les mettre en rapport, qu'est-ce qu'on fait avec 1,4 millions € ? Alors ce n'est absolument pas comptable, que le Service Financier ne fasse pas de malaise, déjà on a les intérêts annuels de la dette à payer, qui sont pris sur le budget de fonctionnement, 600 000 €, 200 000 € pour le magazine, dont vous n'avez pas voulu restreindre le nombre de parutions, 100 000 € pour le Gravel, 300 000 € pour les assurances, 260 000 € pour l'entretien externalisé des locaux, j'ai même déjà dépassé le 1,4 millions €. Cela illustre votre faible marge de manœuvre.

Vos dépenses réelles de fonctionnement augmentent beaucoup plus vite que vos recettes, ce qui dégrade l'épargne brute à 3,6 millions € et l'épargne nette à 600 000 €, ce qui commence à devenir un peu inquiétant et va compliquer sérieusement notre capacité à investir.

Sur le budget vert, un agent a été recruté spécifiquement, comment allez-vous procéder concrètement ? Est-ce que ce sera comme ce que Madame AZIHARI a commencé sur l'agglomération, uniquement sur le budget d'investissement ?

Pour les investissements, vous fonctionnez par AP-CP, régulièrement modifiés, et pour lesquels la lisibilité est parfois un peu limitée à notre niveau. Nous avons fait le deuil d'un Plan Pluriannuel d'Investissement. Certains de vos projets, vous le savez, ne pourront se réaliser sans subventions de partenaires, accepterez-vous de faire machine arrière dans ce cas plutôt que de mettre la collectivité en difficulté ? C'est-à-dire faire des investissements réalistes, en accord avec vos capacités financières ?

Je n'ai rien vu pour la Maison Pour Tous, que prévoyez-vous ? J'avais une question aussi sur le coût supplémentaire de la dépollution de la STAR, et puis sur l'AP-CP Saint-Jacques et Carillon Bollée, on la verra aussi tout à l'heure, du retard a été pris, notamment à cause des reports de commission d'appels d'offres, puisque les entreprises de ce secteur sont très spécialisées, très rares, trop frileuses ou trop onéreuses, pour 2024 nous avons une AP-CP modifiée qui prévoit 1,2 millions € de dépenses, bien au-delà de ce qui était prévu dans la précédente AP-CP, le total des travaux de 2020 à 2024 s'élève à 1,7 millions €. Les financements que vous nous aviez assurés en mars 2023 étaient à hauteur de 880 000 €, ce montant est-il confirmé ?

Quant au recours à l'emprunt, il serait fâcheux de dépasser les 3 millions €, 4 millions € en 2023, car cela pèserait sur le budget de fonctionnement, je vous l'ai signifié tout à l'heure sur le montant des intérêts sur le montant du capital, on le voit, puisqu'on augmente de 150 000 € sur les intérêts et sur la section d'investissement qui, elle, rembourse une partie du capital, 3,3 millions € cette année contre 2,8 millions € l'année dernière.

Donc nous voterons contre ce budget, pour quelques raisons principales : la subvention insuffisante au CCAS, la baisse des subventions aux maisons de quartier, le Gravel n°2, l'affichage clair de diminuer les charges de personnels comme enjeu principal à court terme, ce qui peut être admis dans une certaine mesure, mais nos informations ne sont pas suffisantes, et d'autres choix

complémentaires existent. Et puis sur la partie investissement peut-être un petit peu trop de patrimonial.

M. MELQUIOND. - Je vais faire deux ou trois réponses à Madame MERY, avant de donner la parole à d'autres intervenants s'ils le souhaitent. Tout d'abord Madame MERY, soit vous faites erreur, soit c'est moi qui fais erreur, mais je n'ai pas bien compris vos chiffres sur les recettes et les dépenses, vous disiez que nos recettes augmentaient de 1 million € et que nos dépenses, compte tenu de l'économie sur les fluides, étaient moins importantes finalement que l'augmentation des recettes, ce sont les premiers chiffres que vous avez donnés. Vous avez dit que les recettes augmentaient plus vite que nos dépenses. Alors il y a peut-être une erreur sur l'interprétation, et je vais donner les chiffres de nos recettes de fonctionnement, je prends les recettes réelles, elles étaient chiffrées en 2023 à 42,9 millions € et elles passent à 43,6 millions €, donc cela fait une augmentation de 500 000 € de recettes réelles ; et si vous prenez les dépenses, vous avez 1,4 millions € de dépenses supplémentaires, ce qui s'explique notamment par l'augmentation de la masse salariale, donc vous avez bien des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes. C'était juste pour corriger votre remarque.

Sur l'UPC, je regrette mais les sommes qui sont inscrites dans les budgets ce sont les services qui les proposent, et je me réfère à ce que le Service UPC a pu mettre au niveau du budget en toute connaissance de cause sur les mesures à prendre, s'il s'avérait effectivement qu'il y ait une sous-estimation de ce poste, par le biais du budget supplémentaire on rectifiera le montant des dépenses qui ont été inscrites, mais en l'occurrence ce n'est pas l'adjoint aux finances qui fait la valorisation de ces lignes budgétaires, ce sont bien les services qui chiffrent, ainsi que pour l'ensemble d'ailleurs des autres postes.

Un mot sur la dette aussi, puisque cette dette semble vous inquiéter, je vous l'avais rappelé au moment du débat d'orientation budgétaire, nous sommes dans des ratios qui sont aujourd'hui de 7 à 8 années de désendettement, et tant que vous êtes dans des ratios inférieurs à 12 vous êtes considéré comme une collectivité en bonne santé ; vous avez même un autre ratio qui est que le montant de la dette doit être inférieur à 100 % des recettes de fonctionnement, et nous sommes très loin de nos recettes de fonctionnement. Donc si je peux vous rassurer sur l'année par rapport à notre endettement, j'espère vous rassurer à ce niveau-là.

Sur les associations, il est vrai que certaines associations ont vu leur subvention amputée de 5 %, pas toutes, après sur les maisons de quartier je laisserai peut-être le maire vous donner des explications, mais il est bien évident que compte tenu des budgets contraints que nous avons aujourd'hui, il faut trouver effectivement des économies tant sur le fonctionnement qu'éventuellement travailler sur nos recettes. J'ai bien noté que vous n'étiez pas forcément d'accord sur le projet d'investissement. Je n'ai pas d'autre réponse pour l'instant à vous donner.

M. le Maire. - Deux ou trois réponses. Les centres sociaux, ce qui est en cause aujourd'hui c'est la subvention qu'on leur donne actuellement, mais vous avez compris qu'on avait scindé cela en deux temps, on a rencontré les trois centres sociaux, longuement d'ailleurs, pour faire le point avec eux, avec les trois associations, et il est évident que nous attendons la discussion sur les contrats que l'on veut faire signer, puisque vous savez qu'on a aussi un certain nombre d'exigences, le département a d'ailleurs aussi un certain nombre d'exigences, et c'est sur ces exigences peut-être nouvelles ou confirmées que nous allons après apporter le complément de subvention aux trois maisons de quartier. Une a disparu, comme vous le savez, on ne souhaite pas non plus que les autres disparaissent de la même façon et on essaye aussi de les appeler à une certaine maîtrise des dépenses, parce qu'on se l'impose à nous, mais on dit aussi à nos partenaires qu'on n'est pas dans une situation absolument exceptionnelle pour la ville, quand on voit une augmentation du personnel, de la masse salariale très élevée, effectivement on demande des efforts aussi sur un certain nombre de choses.

Sur les subventions que l'on peut avoir, vous ne les avez pas, chaque année c'est la même chose, on a des discussions avec les collectivités importantes, avec l'État parfois, avec le département, on a un droit de tirage sur un crédit global, à la région même chose, donc on est amenés au fur et à mesure de la discussion et des investissements qui sont faits et qui sont réalisés, de la durée, parce que vous savez que souvent il y a des retards, des décalages et autres, et on inscrit après les crédits qu'il faut pour répondre ; et puis surtout je crois que le nouveau DGS nous incite à faire cela, et je pense

qu'il a raison, on va chercher les crédits là où ils sont, et il y en a pas mal qui sont en vue, nous étions encore avec le préfet toute la journée, je peux vous dire qu'on a aussi, comme vous pouvez le voir, vous craigniez que ne fasse pas appel au Fonds Friches ou autre Fonds Vert, je peux vous dire que sur ce plan on est des experts plutôt que des apprentis. Donc c'est tout cela qu'il faut regarder. Après, encore une fois, la situation est évidemment difficile, comme dans toutes les collectivités, vous n'avez pas signalé qu'on avait quand même donné la Prime « Pouvoir d'Achat », qui est très appréciée par l'ensemble des personnels, aussi bien à la Ville qu'à l'Agglomération, excusez-moi, je pense que si on ne l'avait pas fait on en entendrait parler aujourd'hui autour de la table, donc il faut quand même le signaler, c'est une reconnaissance du travail des personnels et puis c'est vrai qu'on est conscients aussi des augmentations de coûts que connaissent les ménages et bien sûr aussi nos personnels.

Je laisserai Maryse LAVRARD répondre sur la partie des ventes en vue de terrains, ou de foncier, ou d'immobilier, je crois que sur ce plan-là elle est très à la pointe et qu'au fur et à mesure des conseils vous allez avoir des délibérations qui montreront qu'on vend ceci, qu'on vend cela, mais je lui laisserai la parole tout à l'heure.

M. MELQUIOND. - J'avais oublié Madame MERY, mais ne donnez pas des chiffres qui peuvent être erronés, je pense notamment que vous avez avancé le résultat de 1,5 millions € que l'on avait pu nous-mêmes vous donner à un instant « T », mais qui était une estimation de nos résultats 2023, alors je ne vais pas vous donner le compte administratif 2023, cela fera l'objet d'un vote au mois de juin, mais je peux quand même vous dire que ce chiffre de 1,5 millions € pourrait être repris par la presse, il sera supérieur à ce qui était annoncé, donc c'est juste pour être très prudent par rapport aux chiffres qui peuvent être donnés, tant que les documents ne sont pas sur table et ne sont pas votés. Et puis je crois que ma collègue à côté également voudrait préciser quelque chose sur le CCAS.

Mme BRAUD. - Je voudrais, sans détailler la situation du CCAS, rassurer Madame MERY et lui dire que la situation 2023 a bien évidemment permis de travailler sur des points critiques, nous les avons évoqués tout au long de l'année, vous faites partie du comité stratégique, et la dernière réunion du mois de juillet a confirmé les orientations pour le CCAS. Vous êtes inquiète pour les résidences autonomie, sachez simplement que la gestion des résidences autonomie est maintenue par le CCAS, que des mesures ont été prises, que nous avons deux rapports importants qui sont venus compliquer un petit peu la réflexion qui avait été largement engagée pendant la période d'été et à l'automne, et que toutes les injonctions qui figuraient dans les deux rapports, celui de la DDPP et celui du Conseil Départemental, ont été intégrés dans notre réflexion, que des mesures ont été présentées au conseil d'administration de mercredi dernier, et je comprends votre curiosité, puisque vous ne siégez plus au conseil d'administration, mais que l'information a largement fait débat, puisque nous avons présenté notre rapport d'orientation budgétaire, et que l'année 2024 s'annonce moins critique que 2023 au regard des décisions, des choix politiques que nous avons faits en 2023, et qui nous ont permis globalement de réduire nos dépenses de pratiquement 975 000 €, donc ça n'est pas anodin au regard de la situation qui a été évoquée l'année dernière.

J'ai largement remercié la semaine dernière en conseil d'administration tous les professionnels qui s'étaient investis tout au long de l'année, et je peux vous rassurer, le travail n'est pas terminé, nous avons encore une feuille de route complexe, mais tout le monde est investi et je pense qu'on aura une année 2024 un peu plus sereine que 2023.

Je voulais dire simplement que dans les 240 000 € qui permettent d'augmenter l'enveloppe communale il y a 150 000 € déjà fléchés sur la Prime « Pouvoir d'Achat », et qu'on n'a pas évoqué la monétisation du CET qui est un des points aussi qui vient compliquer, enfin pas compliquer, nous sommes ravis, c'est une mesure qui a été prise en faveur du personnel, mais la monétisation du CET est également un des éléments qui augmente aussi la masse salariale annoncée en 2024, et on n'est pas à l'abri, et on sait ce qui va augmenter, mais on en aura d'autres dans le courant de l'année. Donc on essaye de faire face à tout cela, mais tout le monde y travaille et l'équilibre budgétaire est en bonne voie, donc je voulais juste vous rassurer et vous dire que tout n'est pas perdu.

Mme AZIHARI. - Je vous précise également qu'il y aura bien lors de la présentation du compte administratif un état de l'impact du budget 2023 sur la transition écologique, comme on avait déjà pris l'habitude de le faire à l'agglomération, et je précise d'ailleurs que la loi prévoit que ce soit en 2025

sur le budget 2024 ; et que là encore on est premiers.

M. SIMON. - Avant d'évoquer ce budget 2024, je retiens d'abord sur 2023 plusieurs éléments : le premier est que les recettes fiscales étaient en augmentation ; le second est une forte hausse de la masse salariale et des frais de personnel, due notamment aux mesures prises par le Gouvernement ; une forte augmentation des fluides aussi, que ce soit le gaz, l'électricité, on en a déjà parlé ; un État toujours présent sur les projets structurants de la ville, en tout cas sur vos choix structurants, je pense à « Action Cœur de Ville » notamment ; un endettement qui reste maîtrisé malgré le budget contraint ; et puis je note aussi des actions fortes engagées sur le CCAS pour justement, et Madame BRAUD vient de nous le dire, économiser environ 1 million €. Voilà ce que je retiens sur 2023.

Pour 2024 je note quand même des recettes fiscales qui sont légèrement dynamiques, j'allais dire avec 796 601 € d'augmentation de taxe foncière, soit plus 3,9 % ; une masse salariale qui augmente fortement avec en effet les mesures prises par l'État en partie, mais aussi avec des choix que vous faites, notamment avec la création de 17 postes d'agents sur le budget 2024, cela a été évoqué notamment par Monsieur MELQUIOND tout à l'heure, soit une augmentation entre les documents et ce qui vient de nous être dit, entre 9,3 et 7,4 %, cela dépend des moments, j'allais dire, ce qui fait atteindre quand même un budget de 23 millions €, et c'est un budget qui reste contraint, qu'on ne peut pas baisser toute l'année.

Je note aussi que les fluides, puisque vous nous parlez souvent de leur augmentation, sont prévus avec une baisse de 1 million €, que ce soit l'électricité ou le gaz notamment. Je note encore que concernant l'investissement il est prévu de le baisser d'à peu près 1 million € mais qu'il reste stable, tout comme l'épargne qui est un peu plus en difficulté, mais il y a une certaine stabilité sur les investissements, sur l'épargne et notre dette. Je trouve cela plutôt intéressant.

Cependant, comme les recettes restent légèrement dynamiques, vous êtes sous un budget contraint, qui est prisonnier des 23 millions € de masse salariale, et de ce fait c'est le fonctionnement qui trinque fortement : des baisses sont prévues pour les associations, les services sont contraints dans leur fonctionnement, très fortement, cela est dommageable. Je ne vois pas de travail pour 2024 sur la masse salariale qui est annoncée, on ne maintient pas le nombre d'agents, on l'augmente de 17, nous sommes une des rares collectivités à aller dans ce sens-là, alors peut-être qu'au CCAS il y a des choses qui sont prévues, mais ce ne sont pas les mêmes budgets, c'est différent en tout cas.

Cela a été évoqué dans vos réponses mais on ne voit pas non plus de suite à l'audit sur le bâti, notamment le patrimoine de la collectivité, sur la vente de certains biens qui aussi économiserait sur le fonctionnement, donc il y a des bâtiments mais il peut aussi y avoir des espaces non constructibles ou des lieux qui ne servent à rien et qui nous coûtent en entretien.

Je ne vois rien non plus sur l'animation du cœur de ville, et sur le dynamisme commercial, on sait ici que sur « Action Cœur de Ville » ce sont les critères où nous sommes le plus en retard, dans le dernier bilan c'est là où nous avons le plus de retard, et dans le budget rien n'est évoqué à ce sujet. Vous avez évoqué, à travers la réponse à Madame MERY, l'UPC et notamment je pense au changement, à la transition énergétique et au mode de fonctionnement, où il faut qu'on arrête avec le jetable pour prendre du recyclable.

Le CCAS, Madame BRAUD l'a évoqué donc je passerai. Et puis je vois que Michel FRESNEAU est revenu, je le rejoins sur la maîtrise du budget des parcs de stationnement, notamment les 150 000 € qu'il nous faudra ajouter en subvention d'équilibre, et je ne vois rien non plus qui soit fait pour augmenter les recettes du budget des parcs de stationnement.

M. MELQUIOND. - Juste une précision à apporté à Monsieur SIMON qui parlait de l'audit patrimonial, concernant les ventes de biens les budgets ne les évoquent jamais, c'est par prudence si je puis dire, mais rassurez-vous, j'espère effectivement pour la collectivité qu'il y aura quelques ventes réalisées sur 2024, mais ce n'est jamais budgété.

Je voulais donner également peut-être par rapport aux investissements une précision générale sur le taux de réalisation, je ne vais pas vous donner le dernier compte 2023, mais le taux de réalisation des investissements depuis plusieurs années est de 70 %. Vous avez une information quand même assez pertinente sur les investissements qui sont réalisés. Voilà ce que je voulais préciser en réponse à Monsieur SIMON.

Mme MARECOT. - Je vais dire un mot sur l'UPC, parce que j'en entends beaucoup parler. Sur la suppression du plastique au niveau du service, nous ne sommes pas en retard puisqu'on y travaille

quand même depuis maintenant presque deux ans. Alors il y a plusieurs stratégies, c'est pour cela que pour l'instant on n'est pas tout à fait déterminés, on en a d'ailleurs parlé avec vous en Commission Vivre Ensemble, on travaille à la fois sur peut-être le bambou, peut-être l'inox, si c'est l'inox cela veut dire effectivement s'équiper en une laverie de matériel, mais il y a aussi le problème des agents et le poids du matériel, on l'a évoqué ; après il y a de la vaisselle un peu plus allégée. Donc il y a des expérimentations qui sont faites dans les écoles avec du matériel différent, et puis sur 2025 on aura évalué la dépense puisque c'est à partir de 2025. Je voulais compléter les propos à ce sujet.

Mme LAVRARD. - Je vais répondre sur le volet foncier, en ce qui concerne le patrimoine historique j'en parlerai tout à l'heure au moment de la délibération. Sur le foncier en lui-même j'aurais dit en premier lieu ce que vient de dire Jacques, c'est qu'effectivement les recettes ne sont jamais comptabilisées dans le budget au départ, parce que même si on a des promesses de vente, tant que ce n'est pas signé on ne les comptabilise pas. Sachez quand même que nous avons sur le feu un certain nombre de ventes, et notamment, c'est nouveau, de ventes de terrains à construire, et c'est quand même très heureux parce qu'il y avait des années qu'on n'avait pas vu cela, même bien avant le Covid, depuis la crise de 2008 ce n'était pas du tout évident ; aujourd'hui il y a des investisseurs qui reviennent, avec des projets, même sur des sites auxquels on ne s'attendait pas, on est très heureux de les voir arriver, même sur Ozon, même sur Beauregard, etc... donc il y a de belles ventes en perspective qui ne sont évidemment pas comptabilisées.

Plus globalement sur l'audit foncier, c'est une question, le cabinet a rendu son rapport sur chaque patrimoine, bâti ou non bâti, en tout cas sur le bâti, ce qui est le plus important, c'est essentiellement un audit qui va nous permettre de voir quel est le coût d'une réhabilitation en matière énergétique etc..., en aucune manière le cabinet n'a fait des préconisations de scénarios de vente, ces scénarios nous appartiennent, ils nous appartiennent en fonction des objectifs que l'on poursuit, en matière de bâtiments en tous genres, associatifs, scolaires, patrimoniaux etc... de regroupements de services, donc on travaille aujourd'hui plutôt sur une vision à long terme du besoin en foncier que nous avons pour faire fonctionner la collectivité, qui tient compte bien évidemment de l'étude patrimoniale qui a eu lieu, et qui nous permet d'évaluer le fait que cela vaut la peine de restaurer, que cela n'en vaut pas la peine, de regarder combien cela va nous coûter, ce travail est en train d'être fait, c'est quand même assez important, on y travaille beaucoup avec le DGS et aussi avec les services qui nous aident, bien évidemment, il n'est pas terminé à ce niveau-là mais il se fait, et en tout cas on a au moins des chiffrages qui correspondent à tout cela qui nous ont été rendus.

Que dire de plus sur les aspects patrimoniaux ? Je parlerai du patrimoine historique tout à l'heure à l'occasion des délibérations, mais je vais rassurer Madame MERY, on est au-delà de ce qu'on avait prévu comme subventions.

Mme AZIHARJ. - Je voulais juste rajouter sur les 17 postes d'Ozon que ce ne sont pas 17 créations de postes, ce sont 3 créations de postes et 14 qui viennent du centre de loisirs.

M. BARAUDON. - Un petit mot sur ce projet de budget, qui pour moi ressemble aux précédents, car vos choix de gestion ne changent pas malgré, comme indiqué dans la note de présentation, la succession de crises et le niveau d'inflation. Je dirais comment répondre aux enjeux cruciaux ? Notre collectivité est frappée par l'inflation, carburant, énergie, matériaux, et les factures flambent. Je dirai qu'il est légitime -vous en avez beaucoup parlé- que les salariés, les agents de la Fonction Publique Territoriale soient augmentés eu égard à la perte de pouvoir d'achat, comme on le demanderait à tout employeur.

Le budget se tend face aux urgences, qu'il s'agisse des urgences sociales, climatiques ou démocratiques. Notre population vieillit, certains quartiers sont des îlots de pauvreté, comment faire vivre la cohésion sociale et agir localement ? Je pense que dans ce budget il manque ce volet social qui est très important. Le CCAS ne pourra plus répondre totalement à la solidarité envers les publics les plus fragiles, l'externalisation de certains services vers le privé va pénaliser les seniors les plus vulnérables.

Sur les subventions, cela a été dit, effectivement on constate une baisse des subventions pour certains qui va de 10 à 20 %. La baisse des subventions de 10 %, c'est quand même un peu fort, du Comité des Œuvres Sociales, ce sont les salariés de notre collectivité qui vont encore trinquer.

76 000 € pour le centre social des Minimes, 97 000 € pour la Maison Pour Tous, ce qui me paraît insuffisant par rapport à leur mission. Ce n'était qu'une partie, il n'empêche que je pense que c'est insuffisant.

M. le Maire. - C'est 50 %.

M. BARAUDON. - Oui, et pour moi c'est insuffisant, si on compare à la ligne juste en-dessous, il y a les 100 000 € pour le Gravel qui dure deux jours. Quels sont vos objectifs au niveau des centres sociaux Ozon, Maison Pour Tous et Minimes ? Allez-vous vers une municipalisation des centres sociaux ? C'est déjà fait pour Ozon par la force des choses, puisqu'on va embaucher encore 12 personnes, mais c'est une question, est-ce que vous réfléchissez à aller vers une municipalisation de ces centres sociaux ?

Sur les investissements, 14,8 millions €, je me demanderais si dans cette période il est urgent, vraiment urgent, de continuer à investir d'une façon aussi importante ? Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un moment où on aurait pu décaler ? Je me pose ces questions-là.

L'État se désengage de plus en plus et ne soutient pas réellement les collectivités territoriales, et je citerai l'exemple d'Ozon avec la création de 2 postes pour l'agence postale d'Ozon, donc cela va être pris sur le budget de la collectivité, c'est un désengagement du service public, et encore la création d'un poste de policier, or je le rappelle, la sécurité est une mission régalienne, donc c'est l'État qui en a la responsabilité, et malheureusement il n'assume pas sa responsabilité et ce sont les collectivités qui payent.

Je dirai aussi par rapport à la DGF qu'elle n'est pas indexée sur l'inflation, donc cela fait chaque année un manque, et je rappellerai quand même de surcroît que la DGF s'élevait à 40 milliards € en 2013 et qu'elle n'est plus qu'à 27 milliards €, donc cela a diminué depuis fort longtemps et cela pénalise les collectivités.

Donc je le répète, pour nous ce projet de budget a été construit, je ne dirai pas en l'évacuant complètement, mais le volet social n'est pas assez important, dans une ville où quand même, tout le monde le sait, il y a 25 % de la population qui vit en-dessous du seuil de pauvreté, avec des quartiers où il y a de grosses difficultés. Donc pour ces raisons-là nous voterons contre ce budget.

Mme LAVRARD. - Je vais redire un mot parce que je n'ai pas répondu tout à l'heure à Monsieur SIMON sur « Action Cœur de Ville », mais cela me donne l'occasion de rebondir sur ce que vous venez de dire : ce matin nous avons eu un comité de pilotage présidé par le préfet sur « Action Cœur de Ville », Monsieur TROUSSELLE était présent, avec un certain nombre d'élus, il y avait 50 personnes autour de la table, et il a été salué l'action exemplaire de la ville de Châtellerault par rapport à d'autres, je tiens à le dire, notamment par rapport à d'autres dans le département et la région, dans l'engagement des projets ; et là-dessus je veux aussi saluer l'aide de l'État, parce qu'elle est aussi très importante sur les projets. Il n'y a pas que la DGF, il y a les fonds divers auxquels nous pouvons prétendre et sur lesquels il nous accompagne, pas n'importe comment, les dossiers on les défend, on ne les défend pas dans un aspect qu'on nous a souvent reproché, à savoir qu'on faisait du patrimoine pour du patrimoine, non, pas du tout, pas du tout.

Quand on s'attaque aux immeubles de Châteauneuf comme nous le faisons dans le projet que nous avons présenté ce matin, on ne s'attaque pas à la pierre, on s'attaque bien évidemment à la situation de vie des habitants, qu'ils soient propriétaires occupants ou qu'ils soient propriétaires bailleurs ; quand on s'attaque au fait de mettre sur pied un permis de louer comme nous vous le proposerons au prochain conseil municipal, parce que c'est d'abord l'agglomération qui le vote, nous nous attaquons au logement indigne, sur lequel nous travaillons main dans la main avec l'État, et de ce fait nous nous attaquons aux marchands de sommeil, et nous mettons en place des quantités de choses avec l'État pour la population, et pas pour quelqu'un d'autre. Quand nous cherchons des investisseurs, c'est bien évidemment pour rénover cet habitat dans des conditions où nous apportons des aides qui puissent permettre des loyers qui sont plafonnés, et qui permettent à des gens de rester dans leur logement ou de vivre en cœur de ville, sans qu'il y ait de questions de mobilité compliquée etc...

Je voudrais dire que c'est quand même ce qui nous pousse à toute cette action en faveur de la rénovation de notre ville. Alors bien sûr là je vous parle du cœur de ville puisqu'on est quand même presque dans la démarche d'un ANRU 3 uniquement pour Châteauneuf, mais on a déjà fait cette

opération sur Ozon, vous le savez, sur le Lac-Renardières et je pense que cela a porté ses fruits. Ces dispositifs gouvernementaux il faut qu'on s'inscrive dedans, jamais tout seuls on n'aura les moyens d'aller rénover la ville, et donc d'améliorer les conditions de vie des habitants. C'est quand même notre objectif principal.

Moi je retiens de ce matin, et Dieu sait si le préfet nous l'a dit après, et tous les partenaires qui étaient là, qu'on travaille tous, tous ensemble, dans le même objectif, et cet objectif c'est vraiment de permettre à chacun de vivre dans les meilleures conditions dans cette ville.

M. le Maire. - Je crois que la bonne nouvelle est quand même que le préfet a parlé d'un ANRU 3, je pense que l'ANRU 1 a été une vraie opportunité pour la ville, avec tous les investissements que l'État nous a aidé à faire, les immeubles démolis aussi, parce qu'il y avait des immeubles qui le nécessitaient, et là on s'attaque à Châteauneuf, de manière sans doute beaucoup plus importante que jusqu'ici on a pu le faire. Donc je pense qu'il faut le saluer parce que c'était une demande que nous avons faite auprès de l'État, depuis déjà un moment, pour essayer de donner une autre image à Châteauneuf, et notamment toute cette entrée de Châteauneuf que vous connaissez bien, la Grand'Rue, la place, tout cela, mais aussi au-delà tous les immeubles qui sont en situation délabrée et en situation extrêmement délicate, la possibilité aussi pour certains de les rénover et pour d'autres de faire du curage.

Je veux dire un mot quand même à Monsieur SIMON, il a l'air de faire porter l'augmentation des impôts sur la ville, excusez-moi, là c'est uniquement l'augmentation des bases qui est votée par le Parlement et qui est décidé par l'État, donc il a l'air de se plaindre de cette augmentation des impôts, mais l'augmentation des impôts c'est le minimum minimorum que l'État a fait voter, d'ailleurs au départ c'était 5,8 %, 5,9 %, et on est à deux points en-dessous. Donc je voulais simplement lui faire remarquer que ce n'était pas la vision qu'on avait de la cause de l'augmentation des impôts. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ?

En tout cas je peux dire simplement que forcément, nous sommes dans des partis différents, nous avons des opinions différentes, mais je crois que ce qui est important c'est de pouvoir travailler ensemble, et mon souci toujours a été de faire en sorte qu'on puisse travailler avec l'État, qu'on puisse travailler avec la région, qu'on puisse travailler avec le département, parce que c'est ensemble qu'on arrivera à réduire la pauvreté comme le disait Monsieur BARAUDON, et aussi à renouveler la ville, à reconstruire la ville, et c'était un des thèmes d'ailleurs du Parti Socialiste à une époque, mais je le reprends à mon compte, de manière très concrète, sur ce qu'on peut faire. Franchement l'ANRU 1 a été quelque chose d'extraordinairement important ; on arrive au bout de l'opération Lac-Renardières où il y a eu des évolutions aussi assez exceptionnelles ; on a toute cette problématique compliquée sur le centre-ville, qui demande du temps, parce que s'occuper de la réhabilitation d'un habitat le nécessite, avec toutes les problématiques que l'on découvre au fur et à mesure.

Il y a des projets qu'on a eus qui ont mis peut-être quatre ou cinq ans à sortir, parce qu'on a découvert que même les renseignements techniques que l'on avait n'étaient pas les bons. C'est vous dire quand même que c'est un peu compliqué. L'îlot Z par exemple est quelque chose où on va de découverte en découverte, parce que l'ancien ce n'est pas le bâti social qu'on a sur Ozon, quand c'était délabré et pourri on a démolit, et à l'époque on a démolit à 0 €, quand on démolissait un bâtiment d'Habitat de la Vienne ou de la SEM Habitat, cela ne coûtait rien à la ville. C'est quand même quelque chose. Aujourd'hui, si vous voulez faire la même chose, cela coûte énormément à la ville, donc on a bien fait d'aller très vite sur l'ANRU 1, on fait l'ANRU 2-ORI, et puis maintenant on veut vraiment aller de l'avant sur Châteauneuf.

Mme LAVRARD. - Juste une chose à laquelle je n'ai pas répondu à Madame MERY, cela concerne la dépollution de la STAR, vous l'avez demandé, la prise en charge par l'État est de 91,2 %, soit 2 millions €, cela a été dit ce matin, Monsieur TROUSSELLE l'a entendu, donc c'est quand même assez considérable.

M. le Maire. - On ne va pas donner toute la liste des subventions et des apports en Fonds Vert, en Fonds Friches et autres, mais c'est vrai que si on n'avait pas ces éléments-là on irait beaucoup moins vite, et on irait sans doute moins loin. Mais le problème du logement social tel qu'on l'a au niveau d'Habitat de la Vienne ou de la SEM Habitat, quand il y a une démolition elle est exigée par les conditions, donc c'est beaucoup plus facile, tandis que quand vous êtes dans un quartier difficile, où il

y a beaucoup de bâtis qui sont privés, dont les propriétaires parfois sont totalement défaillants, et n'ont pas les moyens d'ailleurs de le faire, comprenez bien que c'est beaucoup, beaucoup plus long et beaucoup plus compliqué.

M. SIMON. - Monsieur le Maire, pour répondre quand même à l'augmentation des bases de 3,9 %, si vous ne souhaitiez pas augmenter les impôts de 800 000 € pour les Châtelleraudais, il fallait proposer une baisse de taux, tout simplement, ce n'est pas l'État qui impose cela.

M. le Maire. - Vous connaissez une ville qui a baissé ses taux ?

M. SIMON. - Il y en a quelques-unes, mais j'ai voté comme vous la proposition des taux.

Je n'ai pas voté contre, mais là ce n'est pas la faute de l'État qu'il y ait 800 000 € de plus qu'on va prélever aux Châtelleraudais, ce sont les 39 conseillers municipaux ici...

M. le Maire. - L'origine de l'augmentation ce sont les bases votés par l'État, c'est ce que je veux dire.

M. SIMON. - ... moins le Front National qui n'est pas présent, qui ont voté cela, ce n'est pas l'État, là c'est nous.

M. le Maire. - Mais c'est le Parlement qui a voté sur proposition du Gouvernement, oui.

M. SIMON. - L'assemblée délibérante c'est nous, ce n'est pas l'État.

Mme MERY. - Très rapidement, j'ai peut-être été maladroite dans la partie sur l'UPC, alors c'est vrai que je pense qu'on a quand même perdu du temps, mais c'est aussi un aspect financier, quand on est en Commission d'Appels d'Offres et qu'on voit que les barquettes en plastique restent les moins chères, en Commission d'Appels d'Offres on a eu un peu de mal à aller vers des essais, c'est là-dessus que je disais qu'on aurait peut-être pu mieux anticiper. Comme quoi les contraintes budgétaires influent forcément sur la politique mise en place.

Et puis je voudrais quand même répondre à Monsieur MELQUIOND, je vous ai un peu embrouillé en fait, ma première phrase était « Vous avez 1 million € de recettes fiscales en plus et 1 million € de dépenses en moins, donc visiblement tout va bien. », mais après j'ai eu un argumentaire et ma petite phrase dit, en parlant de l'épargne, « Vos dépenses réelles de fonctionnement augmentent beaucoup plus vite que vos recettes », donc nous sommes d'accord Monsieur MELQUIOND.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 tel que décrit et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le **budget principal**, pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	41 422 800 €	43 622 800 €	13 612 500 €	11 412 500 €
Opérations d'ordre	3 200 000 €	1 000 000 €	1 100 000 €	3 300 000 €
TOTAL	44 622 800 €	44 622 800 €	14 712 500 €	14 712 500 €

Le budget annexe **Parcs de stationnement** pour l'exercice 2024, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	372 650 €	472 650 €	384 000 €	284 000 €
Opérations d'ordre	230 000 €	130 000 €	135 000 €	235 000 €
TOTAL	602 650 €	602 650 €	519 000 €	519 000 €

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la conventions d'objectifs et de moyens, avec les associations pour lesquelles la subvention est supérieure à 23 000 €.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 31

CONTRE : 5 F. MERY, Y. TROUSSELLE, M. ALLEMANDOU DOMINGO, P. BARAUDON, P. BAZIN

ABSTENTIONS : 1 D. SIMON

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

004– Attribution d'une subvention à la Fédération Française de Cyclisme pour l'organisation d'un événement autour du vélo sur le territoire de Grand Châtellerault - Rapporteur : Stéphane RAYNAUD

La Fédération Française de Cyclisme (FFC) a sollicité la Ville de Châtellerault ainsi que la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault pour accueillir un événement autour du vélo de portée nationale. Cet événement nommé "Gravel Fever" sera constitué d'un ensemble d'activités sportives, culturelles et sociétales visant à promouvoir la pratique du vélo, en particulier du gravel.

Compte tenu de l'intérêt communal de cette action et du fait qu'elle réponde à la stratégie de la Ville de Châtellerault en matière d'attractivité et de promotion de son territoire, notamment du patrimoine local, ainsi que de développement de la pratique du vélo pour ses habitants, cette dernière a décidé d'en faciliter la réalisation en lui allouant des moyens financiers ainsi qu'un soutien logistique (mises à disposition de salles, biens, moyens techniques,...).

La FFC s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées ci-dessus, le programme d'actions suivant :

- organisation du Gravel Fever ;
- promotion de la pratique du vélo, en particulier du gravel ;
- faire découvrir le patrimoine de la ville de Châtellerault aux participants.

Dans ce cadre, la FFC sollicite l'attribution d'une subvention de 100 000 € pour l'organisation de cet événement, appelé Gravel Fever, ainsi qu'un appui logistique de la part des services de la Ville.

Ainsi, il est proposé d'attribuer cette subvention à la FFC et de lui fournir un soutien logistique pour l'organisation du Gravel Fever.

Quelques chiffres puisque cela intéresse toujours les personnes, les chiffres sont toujours intéressants, sur le festival il y a eu 25 exposants, il y a eu 10 acteurs locaux, 80 bénévoles, il y a eu 2 000 entrées au Musée, notamment il y avait l'exposition Chavanel, c'est autant que pour les Journées du Patrimoine sur ce week-end-là ; à la patinoire 384 entrées, c'est beaucoup plus qu'un week-end d'affluence ; les participants ont fait trois fois le tour du monde, si on ajoute tout ce qu'ils ont fait à vélo cela représente trois fois le tour du monde en vélo.

Ce qui est intéressant aussi c'est en termes de couchages, on sait que sur l'agglomération il y a eu une forte augmentation du nombre de couchages notamment au travers de la taxe de séjour, puisqu'on a eu plus 30 000 € d'augmentation de taxe de séjour, évidemment le Gravel y participe mais tout n'est pas à mettre sur le compte du Gravel, sinon on pourrait en faire tous les week-ends presque, sachant que la taxe de séjour c'est 20 centimes, donc vous pouvez imaginer, 30 000 € en plus divisés par 20 centimes, on arrive à 150 000 couchages supplémentaires. Les maisons d'hôte, les gîtes étaient complets, les hôtels Ibis, Ibis Budget complets pour le week-end, la Villa Richelieu complète aussi. Donc on a eu énormément de retombées sur les nuitées, de façon concrète.

Pour 2024 qu'est-ce qu'on vous propose ? On vous propose une réduction du budget, puisque pour la ville ce serait une subvention de 100 000 €. Sur le budget global pour les collectivités on a une baisse de 10 %, de moins 30 000 €, cela représente pour la ville 500 000 €, je parle sous le couvert de Jacques, en termes de subvention on est environ à 180 € par habitant, c'est cela, on doit être dans ces eaux-là, le Gravel représente 3 €, 3 € par habitant pour le Gravel sur la ville de Châtellerault, cette année cela va représenter 0,17 % du budget. Quand je vois tout ce qu'on entend pour 0,17 % du budget, cela pose question.

Pourquoi aussi a-t-on changé la date ? La date serait avancée en septembre, déjà pour la météo, on a eu une fenêtre de tir qui était favorable en 2023, mais en 2024, chat échaudé craint l'eau froide, on ne sait jamais, la probabilité pour qu'il fasse soleil et beau temps en septembre étant meilleure, on a choisi septembre, pour la météorologie. Deuxième sujet technique, parce que les jours sont plus longs et pour ceux qui font du vélo c'est plus agréable d'avoir des journées beaucoup plus longues. Et le troisième élément est économique, puisque pour aller chercher des partenaires, des sponsors et des entreprises qui viennent sur le village, ces personnes-là sont sur un grand festival de vélo qui est leur Roc d'Azur, et cette année le Roc d'Azur est mi-octobre, donc les entreprises nous ont dit « Si vous voulez qu'on vienne à Châtellerault, d'accord, mais pas en octobre. » D'où l'idée de le faire mi-septembre, et les dates tombent bien puisque juste après nous aurons les Journées du Patrimoine et juste après c'est la rentrée, avec la Fête des Sports, donc on est dans le timing sur cet événement-là.

Ce qu'on propose pour cette année c'est de reconduire l'événement, évidemment de le financer par la ville par une subvention auprès de la Fédération Française de Cyclisme, qui serait à hauteur de 100 000 €, on avait 150 000 € en 2023 et on passerait à 100 000 €, ce qui représente 3 € par habitant sur la ville de Châtellerault.

Discussions

M. le Maire. - J'ajouterai une comparaison, 100 000 € sur un budget de 60 millions €.

M. RAYNAUD. - 60 millions €, c'est cela, c'est 0,17 %.

Mme MERY. - La convention 2023 prévoyait un bilan financier détaillé pour avril 2024, avez-vous ce bilan ? Si oui nous en demandons communication, si non, compte tenu des contraintes budgétaires évoquées précédemment, votre décision de renouveler l'opération avec la Fédération Française de Cyclisme nous semble un peu inconséquente, même si cela représente 0,17 %, mais vous faites l'ensemble des budgets et c'est plutôt pris sur le budget de fonctionnement déjà. En revanche, vous devez être en mesure de nous indiquer combien le Gravel a coûté à la ville, en plus de la subvention de 150 000 €, c'est-à-dire la sécurité, la logistique, Internet, et les travaux divers, je suppose que vous avez cela en comptabilité analytique, sinon c'est très inquiétant. 150 000 € c'était pour l'organisateur, mais on a eu des frais, qui d'ailleurs sont renouvelés dans la nouvelle convention.

Alors oui, pour 2024 c'est 50 000 € en moins, d'accord, mais reconnaissez quand même que sur cette première édition, oui, il y a eu du monde, mais des « gravelistes », si on peut dire, cela n'a pas été la fête populaire et festive que vous nous annonciez, et si vous voulez en effet que ce soit un peu plus populaire et un peu plus festif, il faudra déboursier un petit peu plus, parce que je suppose qu'il faudra faire venir des animations, travailler peut-être avec des associations, faire d'autres partenariats.

En revanche nos producteurs locaux, si on prend l'article 2.8-(1)-(vi), de la convention, interdit toute vente occasionnelle et/ou itinérante d'objets et/ou de produits comestibles, dans un rayon de 300 mètres autour du site de La Manu, excepté -il nous en font grâce- qu'on peut quand même tenir le marché du samedi matin à Châteauneuf, c'est bien. Alors vous disiez, Monsieur ABELIN, que l'organisation de « Vélo Swing et Petits Pois » il y a quelques années coûtait aussi cher, si je me souviens bien c'était de l'ordre de 150 000 €...

M. le Maire. - 100 000 €.

Mme MERY. - Oui, mais c'était l'agglomération qui le prenait en charge, je m'en souviens, vous avez dit à la vice-présidente au Tourisme que cela coûtait trop cher, pourtant, de mémoire, il me semble que cette manifestation rencontrait un vrai succès et correspondait plus à la pratique du vélo de nos habitants.

Mme LAVRARD. - Pour 4 communes, là on a touché beaucoup plus de communes, 27 ? Combien ?

M. RAYNAUD. - 29 communes touchées, et « Vélo Swing et Petits Pois » c'est beaucoup moins.

Mme LAVRARD. - C'était pour 4 communes de l'agglomération, là c'est 29.

Mme MERY. - Je cite « Vélo, Swing et Petits Pois » mais je ne me limite pas à cela, le périmètre peut évoluer.

Mme LAVRARD. - Sauf que l'organisation nous incomberait complètement, excusez-moi, et là ça ne serait pas le même coût, si on évoluait sur le même nombre de communes. Je vais donner aussi un autre chiffre qui me tient à cœur, parce qu'on a beaucoup parlé de patrimoine, Jours de Vienne que nous avons mis en place, c'était 175 000 € pour Châtelleraut, vous ne le voyiez pas, c'était dans le budget, on arrête « Jours de Vienne » au profit du Gravel pour différentes raisons, la première budgétaire, puisqu'on fait le choix d'aller vers cela, et moi j'estime aussi que le rayonnement du Gravel sera bien supérieur pour le territoire de Châtelleraut à ce qu'était « Jours de Vienne » ; et puis je dois l'avouer, il y a des conditions techniques aussi qui nous font arrêter « Jours de Vienne », puisqu'avec l'aménagement des bords de Vienne on ne peut plus amener de la même façon, en plus avec des niveaux d'eau qui sont très faibles, les bateaux comme on le faisait autrefois, et cela augmenterait encore le coût si nous devions continuer, donc on valorise le patrimoine d'une autre façon, en gardant très volontairement La Manu comme point d'ancrage, mais cela ne coûte pas plus cher, ce n'est pas plus cher.

M. BARAUDON. - Je ne comprends pas, parce qu'on compare ce qui se faisait sur les bords de Vienne où c'était la foule, il y avait 20 000 personnes, moi j'habite en face La Manu, j'ai vu le nombre de personnes qu'il y avait, quelques centaines.

Mme LAVRARD. - Vous n'êtes pas venu l'année dernière, vous n'avez pas vu le monde qu'il y avait.

M. BARAUDON. - J'habite en face, juste en face de La Manu, j'ai vu les gens, il n'y avait personne. Ce que je voudrais redire, pour faire une initiative comme c'est bien spécifié, une organisation d'un festival du vélo, je crois qu'il faut y associer la population.

Mme LAVRARD. - On l'a fait.

M. BARAUDON. - Je l'ai déjà dit, si on regarde sur le périmètre proche de Châtelleraut il y a 12 clubs de cyclisme, aucun n'a été sollicité. À part l'ACC et Chavanel, d'accord.

M. le Maire. - C'est le principal club ! C'est celui qui organise le plus de critères dans le département.

M. BARAUDON. - Je suis entièrement d'accord, mais et alors ? Et les autres clubs ? Rien que sur le périmètre proche il y a 12 clubs, 12, à Châtelleraut il y en a 4 déjà, il faut associer

ces gens-là. Il faut les associer pour que cela fasse un festival du vélo, et pas que du Gravel, mais un festival du vélo.

Mme LAVRARD. - Ils seront encore associés, et on rajoute même quelques événements, il y avait des tas d'événements autour du vélo, la Fête du Vélo etc..., qui se faisait à La Manu, on essaye de tout rassembler sur la même journée, justement pour donner cette ampleur autour du vélo, qui est non seulement sportif, mais qui est patrimonial, qui est industriel etc... Donc je trouve que vous avez des arguments qui ne voient pas très loin, si vous voulez. On se projette sur l'avenir, on se projette sur quelque chose qui donnera une image positive du territoire, et qui ne coûte pas plus cher que ce que nous avons déjà fait avant en matière d'événementiel et peut-être beaucoup moins que ce que vous avez fait il y a 20 ans.

M. BARAUDON. - Il y a 30 ans on a créé Jazzellerault à deux, et aujourd'hui c'est un grand succès populaire.

M. le Maire. - Je ne parle pas de Jazzellerault, je parle d'un autre événement qui a coûté 2 millions €. Simplement, pour dire les choses.

Moi je crois qu'on est au-delà de l'essentiel, c'est un investissement d'image, le vélo aujourd'hui a le vent en poupe, on surfe sur cette chance, j'allais dire, on est sur un événement national qui est proposé par la Fédération, donc c'est quand même quelque chose d'important. Le Gravel c'est nouveau, je sais bien que la plupart des Français ne connaissaient pas le Gravel il y a encore deux ans, moi-même je ne connaissais pas le Gravel, c'est quelque chose qui va se développer de manière formidable, cela se développe aux États-Unis, mais cela se développe aussi dans les autres pays, donc il faut se dire qu'on est sur un gros coup, et c'est d'abord un investissement d'image.

Deuxième point, c'est un investissement sur la mobilité douce, j'ai à côté de moi Évelyne AZIHARI, elle ne peut pas dire le contraire, le vélo fait partie de cette politique environnementale, vous ne pouvez pas non plus le contester, c'est quelque chose qui se développe et qu'on veut développer.

Troisièmement, c'est un investissement santé, ce n'est pas une course le Gravel, c'est rouler à travers les paysages, c'est prendre son temps etc..., donc c'est un investissement santé, « bougez-vous » le slogan c'est « Il faut vous bouger », là en l'occurrence on se bouge, avec le Gravel et avec ce qui est organisé autour du vélo.

Et puis, excusez-moi, il y a un investissement tradition, Châtelleraut a une histoire avec le vélo, aussi bien au niveau industriel qu'au niveau sportif, demandez à Sylvain Chavanel, mais il n'y a pas que Sylvain Chavanel dans l'histoire du vélo à Châtelleraut, il y a de grands champions, il y a des gens qui ont gagné le Tour de France, on va accueillir gentiment d'ailleurs non plus Bordeaux-Paris mais Bergerac-Rungis, il y a une histoire autour du vélo, on a intérêt, à partir du moment où une fédération nous le propose, à dire oui et à tenter la chance. Il y a une part de risque, mais excusez-moi, franchement, sur 60 millions € de budget 100 000 € ce n'est quand même pas la mer à boire. Je ne ferai pas d'autre comparaison parce que j'ai déjà fait cette comparaison sur un événement mondial mais qui a coûté la peau des fesses, et la Chambre Régionale des Comptes en a quand même parlé longuement dans son rapport, donc franchement je veux bien qu'on fasse des polémiques sur tout, mais là essentiellement, à ce niveau de dépense...

On me dit qu'en dehors de la subvention il y a des dépenses, oui, regardez, on donne 2 millions € de subventions aux associations, on ne vous compte pas tout ce qui est à côté quand elles organisent de la même façon des événements. Là on est quand même dans un monde surréaliste, alors parce que c'est le Gravel on va faire la nique et on n'intègre pas tous les comptes ? Non ! Excusez-moi, il y a le coût de la subvention, et puis il y a aussi tout le reste. Mais pour toutes les associations c'est la même chose, quand on organise quelque chose on ne calcule pas le coût auquel reviennent les services techniques, la sécurité, les barrières, etc... Il faut quand même être cohérent.

Là on a une chance, après ça marche ou ça ne marche pas. Encore une fois j'étais dès le début de l'histoire du Futuroscope jusqu'au bout, c'est vrai qu'au début du Futuroscope, j'en ai déjà parlé, ce n'était pas forcément bien vu, je me rappelle qu'on disait « Monory perd la boule », en fait il n'a pas perdu la boule puisque quand on voit le résultat 20 ans plus tard -la boule du Futuroscope bien sûr, il y a même eu cette histoire où on voyait la boule descendre- bon ! Arrêtez, il y a un investissement, un investissement sur un élément important qui va se développer de plus en plus, donc on est plutôt dans le bon coup que dans le mauvais coup.

M. SIMON. - Juste quelques éléments, déjà j'ai remarqué que la présentation de la délibération et votre intervention de l'instant, montrent que vous épuisez beaucoup de chiffres, d'arguments, pour essayer de nous convaincre. C'est une délibération et vous n'avez jamais mis autant d'énergie sur d'autres sujets, 70 % d'extérieurs, 30 000 € de taxe d'hébergement, presque 150 000 couchages en plus, c'est la communication de la ville, mais cette délibération pose questionnement. Votre Directeur de Cabinet m'interpellait sur les réseaux sociaux cet après-midi, quand même cette délibération pose questionnement.

Je tiens à rappeler quand même que je ne suis pas contre l'organisation du Gravel, bien au contraire... Je l'ai toujours dit, il faut créer des événements qui donnent un sentiment de fierté aux Châtelleraudaises et aux Châtelleraudais et qui puisse être un outil d'attractivité pour notre territoire. Sur 2023 un bilan sportif localement mitigé, Monsieur RAYNAUD vient de le dire, 70 % d'extérieurs, peu de Châtelleraudais présents...

M. le Maire. - Mais c'est volontaire ! L'objectif c'est de faire connaître Châtellerault.

M. SIMON. - Oui, mais la fête populaire... localement elle n'est pas populaire. Donc un bilan sportif localement mitigé, avec très peu de participants Châtelleraudais et il faut noter le coût de l'inscription qui est assez élevé ; peu de Châtelleraudais présents sur les parcours aussi, et sur le site de La Manu, pas non plus d'engagement ou très peu du milieu associatif, si ce n'est pour trouver des bénévoles.

Sur la partie financière, 320 000 € de subventions, sur les trois collectivités, plus de la sécurité, des agents de communication, du matériel, combien au final ? Et là je ne demande qu'une chose, c'est de savoir combien. Madame LAVRARD nous a dit que « Jours de Vienne » c'était 170 000 €, le Gravel c'est 100 000 € de subvention, et combien à côté ? C'est un chiffre, on peut avoir ce chiffre ou pas ? Je ne comprends pas pourquoi on cache ce chiffre, moi c'est ce que je veux savoir. Est-ce que cela coûte au global 400 000 €, 500 000 €, 340 000 € ? On ne le sait pas. Nous ne le savons pas.

Mme LAVRARD. - Si, si, les chiffres on les a : 30 000 €.

M. SIMON. - On n'a jamais eu le chiffre. Les chiffres, Monsieur RAYNAUD nous en donne plein, mais le coût de l'opération on ne l'a jamais eu.

Mme LAVRARD. - C'est de la sonorisation essentiellement qui est à l'agglomération.

M. SIMON. - De plus nous n'avons pas eu non plus le bilan financier de la multinationale pour l'édition 2023.

Mme LAVRARD. - C'est à la Fédération Française de Cyclisme qu'on a donné la subvention.

Mme LAVRARD. - C'est la multinationale qui organise pour l'État la cérémonie de clôture des Jeux Olympiques. On fait appel à des professionnels. On a vu ce que cela a donné quand les services ont organisé eux-mêmes des événements. Je me souviens des montgolfières, parce que j'étais élue à l'époque. Quand on a demandé à ce qu'il y ait un opérateur extérieur qui organise on nous a dit « Non, cela va coûter trop cher », total en l'organisant avec les services cela a coûté dix fois le prix des propositions qu'il y avait.

M. le Maire. - Je vous enverrai le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. C'est très très instructif, là vous verrez qu'on est de 1 à 10 ou de 1 à 15.

M. SIMON. - Pour 2024, l'organisation de cette manifestation se fait dans un contexte budgétaire compliqué pour nos collectivités, comme vous aimez à le rappeler régulièrement.

Je m'étonne que la collectivité reparte sur cet événement dans ces conditions. Jamais une collectivité ne reconduit un événement sans faire un bilan financier de la précédente édition. Nos associations en savent quelque chose, vous venez d'ailleurs de nous le rappeler il y a quelques instants, puisque vous avez des exigences par rapport aux maisons de quartiers, par rapport à des objectifs et par rapport au dernier bilan. Nous repartons donc en gros avec les mêmes moyens financiers, moins 50 000 € pour la ville mais plus pour Grand Châtellerault.

M. le Maire. - On ne sait pas. Actuellement il y a encore la recherche de financements privés. Autant

la première fois on a été prévenus très tardivement, autant là il y a la recherche de financements privés. Si on baisse c'est parce qu'il y a des financements privés qui montent.

M. SIMON. - On ne le sait pas, et comme on ne connaît pas le coût... De plus, aucune ligne budgétaire ne nous laisse à penser que demain les Châtelleraudaises et les Châtelleraudais, ainsi que les associations et les acteurs économiques de notre territoire, seront associés à cet événement. C'est pour toutes ces raisons que je ne comprends pas quelle est la motivation de la collectivité à réitérer cet événement, car aujourd'hui nous ne connaissons pas le montant financier, ce qu'a coûté l'édition 2023.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) une subvention de 100 000 € TTC pour l'organisation du Gravel Fever et de lui apporter un soutien logistique,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cet événement et notamment la convention d'objectif avec la FFC.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 31

CONTRE : 6 F. MERY, Y. TROUSSELLE, M. ALLEMANDOU DOMINGO, P. BARAUDON, P.

BAZIN, D. SIMON

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

005- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 7 décembre 2023 - Rapporteur : Jacques MELQUIOND

Le 7 décembre 2023, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie pour procéder à l'appréciation des points suivants :

- *élection d'un nouveau président*
- *évaluation des charges transférées à la commune de Bonneuil-Matours pour le transfert d'une partie du Parc de Crémault*
- *réévaluation de l'attribution de compensation de la commune de La Roche-Posay, suite au remboursement intégral de l'emprunt, effectué par Grand-Châtellerault, consacré aux travaux d'aménagement de l'extension de la ZAE située sur la commune.*

Il est proposé au conseil d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées tel qu'il a été adopté par la commission.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 7 décembre 2023.

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3 F. MERY, Y. TROUSSELLE, M. ALLEMANDOU DOMINGO

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

006- Contrat de ville - Engagements quartiers 2030 - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite «loi Lamy», vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La première génération de contrat de ville a été mise en oeuvre de 2015 à 2023 et était construite sur 3 piliers d'interventions (cohésion sociale, cadre de vie, développement économique et emploi), sur un pilier transversal (Valeurs de la République et Citoyenneté) et sur la géographie prioritaire. La nouvelle génération de contrat de ville "quartiers 2030" engage les territoires pour 6 ans, de 2024 à 2030. Ce nouveau contrat vient poursuivre et améliorer les efforts réalisés ces dernières années dans le domaine de la politique de la ville dans les quartiers et redéfinir le cadre d'intervention pour ces prochaines années.

Cette refondation s'appuie sur 3 piliers : Une géographie prioritaire actualisée, une contractualisation territorialisée axée sur les enjeux locaux et la participation renforcée des habitants au travers notamment des conseils citoyens. Par ailleurs, la mobilisation des moyens de droit commun (aménagement, voirie, propreté urbaine etc.) sera un préalable au recours des crédits spécifiques de la politique de la ville.

La construction du nouveau contrat "Engagement quartier 2030" de Grand Châtelleraut s'appuie en premier lieu sur les enseignements du précédent contrat de ville (2015-2023) pour lequel une évaluation a été menée au premier semestre 2022 avec une analyse statistique de la situation des quartiers, une analyse inter-acteurs des regards portés sur les quartiers et une analyse externe de la gouvernance et de l'animation du contrat de ville par le cabinet Mezzanine. L'élaboration du contrat "engagement quartier 2030" a fait l'objet d'une co-construction sur l'année 2023 : une large consultation des habitants sur les besoins et priorités par secteurs, des séminaires de travail avec les partenaires institutionnels, associations et habitants et des ateliers thématiques notamment.

Le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains retient deux quartiers prioritaires dans des versions élargies avec environ 12% d'habitants supplémentaires entrant en QPV.

Ces quartiers (cf carte) sont :

- Ozon, Renardières, Lac ;*
- Châteauneuf, Centre-ville.*

Le contrat de ville repose d'abord sur des axes transversaux (2024-2030):

- l'emploi, le développement économique et l'insertion ;*
- l'aménagement et le cadre de vie ;*

- les transitions notamment écologiques;
- l'émancipation ;
- la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes ;
- la tranquillité publique et la sécurité.

A l'appui des dispositifs existants et connexes, le contrat de ville "engagements quartiers 2030" réaffirme le copilotage Etat - Grand Châtellerauld - Ville de Châtellerauld. La gouvernance et l'animation du contrat seront structurés autour d'instances collégiales et décisionnelles (comité de pilotage, comité technique, cellule économie-emploi-insertion...).

Ce contrat définit également des enjeux prioritaires par secteur identifiés collectivement. Il repose sur 20 orientations structurantes construites à partir de plus de 117 pistes d'actions émises par les habitants et les acteurs locaux pour les 4 secteurs (Lac-Renardières-Coubertin, Ozon, Châteauneuf et Centre-ville) constitutifs des 2 quartiers prioritaires. Ces idées n'entérinent pas un programme d'actions mais donnent à voir sur ce qu'il est possible de faire dans les quartiers et rend plus lisibles les réalités des QPV et toutes les solutions à apporter.

Ce contrat vise enfin à renforcer la place des conseils citoyens et à les doter d'outils et de méthodes pour concourir au mieux au soutien et à l'initiative citoyenne dans les quartiers. Chaque année, un appel à projets permet de soutenir des actions en faveur des quartiers prioritaires.

Aux côtés de la Ville de Châtellerauld et de Grand Châtellerauld, seront signataires du contrat : la préfecture de la Vienne, le Tribunal de Grande instance de Poitiers, le conseil départemental de la Vienne, la Région, la Caisse des Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, la chambre des métiers, la chambre de commerce, France travail, l'éducation nationale, la Banque des Territoires, la mission locale Nord Vienne, Habitat de la Vienne et la SEM Habitat.

Le nouveau Contrat de Ville, engagements quartiers 2030, qui est contractualisé avec l'État sur la période 2024-2030, qui fait suite au précédent contrat qui était sur une période un peu plus longue, il avait débuté en 2015, il était prévu sur une période de 5 ans initialement, il y a eu un premier avenant de deux ans, et une prolongation d'une dernière année.

En effet, sur ce contrat l'État est parti d'une nouvelle méthode de construction, avec une volonté de raviver la participation citoyenne, donc de partir non pas de grands piliers nationaux établis, mais effectivement que chaque territoire puisse engager une large concertation avec les habitants pour identifier les priorités par secteur, donc infra-quartier, ensuite à retravailler par des professionnels et des institutions partenaires. Le contrat précédent s'est terminé au 31 décembre 2023, une signature est souhaitée par l'État, pour tous les contrats de ville de France, pour le premier trimestre, du moins le premier semestre 2024.

Concernant la frise de la co-construction jusqu'à la validation de ce travail pour le Contrat de Ville 2024-2030 : a démarré cette large concertation au mois de mars dernier, aux mois de mars et d'avril qui a été réalisé à la fois par du temps de concertation porte-à-porte, des questionnaires, des interventions en pied d'immeuble dans l'espace public, il a été demandé aux conseils citoyens de réaliser également des contributions, (plus 300 contributions qualitatives, qui a servi de base solide pour identifier ces priorités par secteur).

Cette base a permis de travailler avec différents professionnels, aussi plus d'une centaine de professionnels du territoire de Châtellerauld ont contribué lors de groupes de travail menés entre les mois de mai et de juin, pour identifier par secteur, affiner ces priorités, les identifier et les prioriser pour savoir lesquelles retenir, et travailler sur des pistes opérationnelles. Et au second semestre des groupes de travail thématiques se sont constitués, à la fois sur la question de l'emploi et le suivi d'évaluation du prochain contrat notamment. Il a été validé en comité de pilotage le 14 décembre dernier, présenté aux différents partenaires de la politique de la ville fin décembre, le 21, et actuellement il y a la dernière finalisation avec une relecture ces dernières semaines, l'évaluation en conseil municipal et communautaire, puis une signature attendue début avril.

La nouvelle géographie prioritaire est définie comme à chaque renouvellement de la politique de la

ville, par le national prioritairement, là c'est sur le critère unique de revenu, sur la base de données philosophiques 2019, et l'État qui a proposé les premières orientations, les premiers contours, de la nouvelle géographie prioritaire, sur un ajustement, mais toujours sur les mêmes secteurs, Lac-Renardières et Ozon pour le sud, et Châteauneuf-centre-ville au nord.

Il est à noter, un élargissement de cette géographie prioritaire, car les données INSEE basées sur le revenu montrent qu'il y a un léger élargissement des poches de pauvreté, avec une intégration au plus juste des nouvelles zones, et à la fois l'État a fait un travail avec la DDT et l'Éducation Nationale pour affiner ses premières propositions, et en interne un ajustement de ces propositions, parce que les données philosophiques sont de 2019, il y a quelques années de décalage, donc également des préconisations, avec les différentes directions concernées, l'Aménagement du Territoire, la Prévention et la Tranquillité Publique, l'Éducation, etc...

Il y a un élargissement plutôt du côté d'Ozon, qui englobe plusieurs autres parties ; et pour le quartier nord il y a des secteurs à étudier pour un éventuel élargissement, et des zones qui ont été retenues. Il est observé un élargissement à l'ouest pour Châteauneuf, au nord et un peu au sud, et du côté du centre-ville un élargissement léger au nord du centre-ville et également au sud ; cet élargissement intègre notamment pour le secteur nord les écoles Haigneré, Souchet, et Herriot.

Les grands enjeux transversaux retenus par le niveau national et pour lesquels il y a des croisements intéressants au niveau des priorités locales : en premier lieu il s'agit de la question bien sûr de l'emploi, du développement économique, de l'insertion ; pour ces priorités-ci une articulation très forte est demandée bien évidemment avec la stratégie France Travail et avec le Pacte Local de Solidarité, par circulaire du 31 août dernier, il faudra effectivement poursuivre le travail sur le soutien à l'entreprenariat dans les quartiers, retravailler la levée des freins d'insertion, et un certain nombre d'actions diverses, le commerce etc...

Sur la question du renouvellement urbain et du cadre de vie, finalisation de l'ANRU 2, il y a des perspectives intéressantes vers un ANRU 3, un travail est engagé déjà depuis plus de 6 mois avec la DDT de manière assez fine, un engagement pour travailler sur un nouveau plan stratégique local sur ce territoire de Châteauneuf, donc de belles perspectives et la poursuite du travail engagé sur la gestion humaine et sociale de proximité, et un renouvellement de tout le travail sur la taxe foncière pour le bâti extérieur etc...

La question des transitions est un sujet nouveau au titre de la politique de la ville, effectivement cela rayonne dans différentes politiques publiques depuis un certain nombre d'années maintenant, mais c'est quelque chose qui est très récent pour la politique de la ville, cette orientation-là date d'il y a quelques mois seulement, pour travailler, à réfléchir, comment la question environnementale pèse sur les habitants des quartiers et de quelle manière ils peuvent agir de manière globale.

La question de l'émancipation, derrière ce terme c'est la question de l'éducation, de la jeunesse, de la santé. Le territoire de Châtellerauld est très bien doté de dispositifs coopératifs, très intéressants, depuis quelques années au titre de la cité éducative, depuis de bien plus nombreuses années le programme de réussite éducative et la connaissance des villes. Plusieurs politiques publiques peuvent contribuer, enrichir en tout cas, cette démarche croisée entre le contrat de ville et ces questions d'émancipation, notamment la feuille de route jeunesse etc... et l'atelier santé-ville et le Contrat Local de Santé qui va pouvoir se reconstituer également, aura un lien très étroit avec les besoins dans les quartiers.

La tranquillité publique et la sécurité, c'est une articulation très forte qui existe déjà depuis de nombreuses années entre le Contrat de Ville et la stratégie territoriale de prévention de la délinquance, l'idée est de poursuivre cette démarche à travers plutôt des actions de prévention, de médiation également au titre de la politique de la ville.

Et enfin un dernier axe transversal, c'est la lutte contre les discriminations, la question de l'égalité femmes-hommes et des valeurs de la République et de la laïcité. C'était déjà une priorité souhaitée transversale au précédent contrat de ville, il est demandé de réactiver les efforts sur le sujet et a déjà été enclenchés plusieurs actions et plusieurs pistes en ce sens.

Au total une vingtaine de priorités, plus d'une centaine de pistes d'action, alors ce n'est pas un cahier des charges précis, il va falloir évaluer, étudier, et mettre en œuvre au fur et à mesure ce qui sera soutenable, mais en tout cas plusieurs pistes vont croiser différentes politiques publiques menées au sein de la collectivité.

Pour les différents secteurs, différentes grandes orientations :

Pour le quartier Lac-Renardières-Coubertin, la première orientation, « développer l'accès à l'emploi et l'insertion », à travers le renforcement des partenariats et la valorisation des parcours notamment ;

une deuxième orientation, « ouvrir des espaces de rassemblement couverts et encourager les initiatives » avec la mise à disposition de salles pour les habitants, et puis pourquoi pas, la création d'un nouvel espace tel un kiosque, c'est une idée qui a déjà été lancée ;

« conforter la place des femmes dans le quartier » c'est une troisième orientation, c'est assez large, il y a beaucoup de propositions sur cet axe-là avec des actions de prévention autour du sexisme, renforcer aussi le rôle des pères, et puis travailler largement sur la base de répartition de l'espace public avec pourquoi pas, d'ailleurs il y en a déjà eu, une marche exploratoire, etc... ;

la quatrième orientation structurante, « valoriser le rôle de l'école », avec l'accompagnement des familles sur les temps de transition et puis la promotion aussi des réussites ;

une cinquième orientation et la dernière pour ce quartier, « préserver la nature, engager les transitions », on revient sur l'axe transversal de tout à l'heure et les déclinaisons locales dans ce quartier, avec une sensibilisation possible autour des questions de la propreté, et puis la poursuite de la création d'un parcours patrimonial et botanique.

Pour Ozon, cinq orientations structurantes : la première « accompagner la reconstruction d'une offre d'animation et de lien social », avec la préfiguration d'un nouvel espace de vie sociale ;

« favoriser l'accès au droit pour toutes et tous » en deuxième grande orientation, avec des actions juridiques et numériques, accompagner la mise en place d'un pôle de services publics, France-Service, agence postale communale, et puis renforcer la présence aussi d'écrivain public par exemple ;

une troisième orientation, « engager une dynamique globale sur l'emploi et la formation », sur cette orientation il s'agit de développer les visites apprenantes et les immersions, de faciliter les stages, dans les échanges sont cités davantage les stages de 3^{ème}, et puis accompagner les dynamiques de création ou de reprise d'activité ;

la quatrième orientation, « renforcer des actions pour la jeunesse » avec la constitution d'un réseau parrain-marraine, et encourager les projets portés par des jeunes et valoriser les engagements ;

« la valorisation de l'image du quartier » est le dernier axe pour Ozon, qui consiste à proposer des visites du quartier avec des réseaux d'ambassadeurs de quartier, embellir les rues, poursuivre les actions pour la propreté et la végétalisation. Voilà pour Ozon.

Pour Châteauneuf la première orientation structurante est « agir sur l'habitat et le cadre de vie », réhabiliter le bâti et revaloriser le patrimoine, autour de la perspective d'un ANRU 3 ;

« soutenir et renforcer l'offre jeunesse », c'est la deuxième orientation, là il s'agit de développer un projet jeunesse structurant pour ce quartier, et d'ouvrir éventuellement vers un espace culturel, en tout cas l'axe jeunesse est fort sur ce quartier de Châteauneuf ;

« développer l'emploi et l'insertion, l'économie locale » créer un espace d'intelligence collective, renforcer l'offre de service autour de l'emploi et de la formation ;

« renforcer le vivre ensemble et la participation citoyenne » à travers des actions de sensibilisation autour du tri, du ramassage des déchets, accueillir les nouveaux habitants et puis mettre en valeur des initiatives citoyennes.

Pour le centre-ville vous retrouvez six orientations structurantes : la première « favoriser l'emploi et l'économie », il s'agit de développer la présence ponctuelle d'acteurs de l'emploi dans ce quartier, et je pense notamment à ceux qui travaillent à la Mission Locale, et valoriser aussi les métiers, soutenir les dynamiques commerciales dans le quartier ;

deuxième orientation structurante, « encourager et renforcer les dynamiques citoyennes », en créant des espaces de citoyenneté, et développer l'engagement citoyen ;

troisième orientation, « créer un espace de type « tiers lieu », ou un espace de vie sociale », là on est sur la création d'un lieu multiple pour tous les publics mais quand même renforcé notamment davantage pour les jeunes ;

la quatrième orientation structurante, « développer l'animation et le lien social », là il s'agit d'événements festifs fédérateurs et puis de développer des actions éducatives ;

« agir sur l'habitat et le cadre de vie », c'est la cinquième orientation, lutter contre l'habitat indigne, soutenir les opérations de rénovation du bâti, on est là en lien avec « Action Cœur de Ville » ;

« garantir la tranquillité publique », dernière orientation, notamment prévenir le harcèlement et les violences sexistes, je pense notamment on plan qui est déployé dans le centre-ville, et puis favoriser assez largement le vivre ensemble et mener des actions de tranquillité publique, en lien aussi avec la stratégie territoriale de prévention de la délinquance.

Pour la gouvernance et l'animation du contrat de ville : un comité de pilotage ; un comité technique ; les nouveautés sont la création d'une cellule économie-emploi et réinsertion d'ailleurs dans le contrat de ville, avec deux rencontres par an, qui permettent de renforcer la coopération et une stratégie commune des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de l'économie ; et puis des cellules de proximité qui auront lieu deux fois par an par secteur.

Pour le suivi et l'évaluation il y a tout un processus de suivi et d'évaluation sur l'ensemble du contrat renforcé avec des bilans annuels, une évaluation à mi-parcours, et puis l'évaluation finale en 2030, il faudra prévoir des indicateurs pour réaliser ce suivi et cette évaluation.

Discussions

M. SIMON. - Je note déjà une nouvelle méthode dans ce contrat de ville 2024-2030, avec un fort engagement des services, ce sont plusieurs centaines de personnes qui ont été consultées à l'occasion des différentes réunions, donc je trouve que cette approche est très intéressante, c'était le premier élément.

Le deuxième, qui est à double tranchant, un périmètre élargi, je trouve cela intéressant parce que demain peut-être que Haigneré rentrera dans le contrat de ville, donc cela peut être intéressant, en revanche cela sous-entend que sur des carrés de 200 m x 200 m, dans certains secteurs de la ville il y a de la paupérisation puisque c'est le revenu médian qui fait foi, j'allais dire, et c'est plutôt inquiétant, en revanche cela peut apporter de l'eau au moulin à un ANRU 3 du côté de Châteauneuf, parce que les données socio-économiques sont là, et malheureusement ou heureusement, cela pourra déclencher les choses.

Et puis le dernier point, l'axe majoritaire est l'emploi et c'est vrai qu'on touche dans ces quartiers-là des publics qui sont très éloignés de l'emploi, pour beaucoup, que ce soient des jeunes ou des moins jeunes j'allais dire, et on le voit avec la Mission Locale, on a du mal à toucher certains jeunes maintenant parce qu'ils sont vraiment éloignés de l'emploi, donc il y a un gros enjeu sur comment justement arriver à raccrocher ces gens qui sont éloignés de l'emploi, alors que de l'autre côté on a des dizaines d'entreprises où il y a des centaines de postes à pourvoir, donc il y a quelque chose à faire à ce sujet-là je pense, il faut qu'on se penche sur ce sujet de manière un peu plus prégnante qu'on ne l'a fait sur le contrat précédent.

M. le Maire. - C'est vrai que de toute façon on est intégré dans ce dispositif, on disait que l'ONU est un « machin », ce n'est pas un machin mais c'est quand même une grosse machine, cela prend aussi un peu de temps. Cela prend en compte quand même quelques aspects qui me paraissent intéressants, et quelques secteurs à la marge qui ont été additionnés, parce que ne serait-ce que quand on regarde l'école Haigneré, on comprend tout de suite qu'il y a quand même une nécessité d'intégrer ce secteur-là. Après on verra les moyens, bien sûr, parce que tout le monde peut se retrouver dans l'emploi, dans ceci ou dans cela, après ce sont les mesures concrètes qu'on peut prendre nous-mêmes, avec d'autres, ensemble. De toute façon on est tous partants dans cette logique et dans cette proposition.

Merci à vous en tout cas d'avoir travaillé, parce qu'à chaque fois ce sont des réunions, la salle de l'Angelarde est peut-être un peu grande, mais pas très grande finalement, avec beaucoup d'intervenants.

M. BARAUDON. - Dans ce document on parle beaucoup d'intégration des habitants et d'une participation des conseils citoyens, je voudrais savoir comment on intègre ces conseils citoyens et combien il y a de conseils citoyens à Châtelleraut.

Mme PERICARD (administratif). - Je vais déjà répondre à la deuxième question, combien de conseils citoyens, ils étaient au nombre de 3 sur la précédente génération de contrat de ville, effectivement il y

avait un conseil citoyen à Ozon, un Lac-Renardières-Coubertin, qui s'appelait La Forêt, et un conseil citoyen Châteauneuf-centre-ville, mais au fur et à mesure des années on s'est rendu compte qu'il y avait de moins en moins et quasiment plus du tout d'habitants du centre-ville dans ce conseil, ils ne s'y retrouvaient pas, quelques habitants du centre-ville nous ont sollicités, au gré du porte-à-porte et des actions qu'on a pu réaliser en début d'année dernière, mais pas uniquement, gestion urbaine de proximité ou autre, pour créer un conseil dédié à ce centre-ville, donc on est en train de travailler sur cette préfiguration, on a sollicité notamment le centre social des Minimes qui intervenait déjà sur le centre-ville, pour nous aider dans une préfiguration d'un conseil citoyen du centre-ville, donc ils seront au nombre de 4 sur la prochaine période 2024-2030.

Effectivement les conseils citoyens, on l'a vu un peu rapidement, étaient présents de manière assez épisodique au titre du précédent contrat, on les intégrait ces dernières années au comité de pilotage, un temps fort annuel, effectivement c'est un grand temps de messe où on balaye les grandes orientations et les grandes actions réalisées sur l'année, mais là on a vraiment resserré ce lien avec les conseillers citoyens, c'est ce que demande l'État et c'est ce qu'on applique depuis déjà plusieurs mois, l'État local notamment y est très attentif, on travaille avec le délégué du préfet de la Vienne et avec le sous-préfet sur cette intégration nouvelle ; on va les intégrer sur des démarches également très présentes sur la gestion humaine de proximité, on va les intégrer sur les démarches d'abattement TFBE, sur différentes marches exploratoires, sur des actions vraiment très concrètes et sur lesquelles il semble qu'ils aient une plus-value et intérêt à participer.

Après on ne s'arrête pas aux conseils citoyens, parce qu'effectivement tout le monde n'a pas envie de participer, il y a des petits noyaux durs d'habitants, quelques acteurs locaux, mais tout le monde n'a pas forcément l'énergie de participer tous les mois à des réunions, ni le temps, ni la disponibilité, donc on essaye à chaque fois, autour des conseils citoyens, de continuer à avoir des actions en pied d'immeuble, sur les marchés, pour aller régulièrement prendre le pouls dans les quartiers et bien vérifier que ce que l'on fait est utile, qu'ils en ont connaissance, mais aussi prendre des idées sur d'autres actions à mettre en place.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'approuver le contrat de ville 2024/2030.

Vote : Adopté à l'unanimité

007– Don d'archives cinématographiques - Rapporteur : Maryse LAVRARD

Les services publics d'archives tels le centre des archives de Grand Châtellerault sont habilités à recevoir des dons d'archives privées pour y être conservées dans l'intérêt de l'administration et de l'histoire locale conformément aux dispositions légales et réglementaires sur les archives.

Le premier don concerne huit bobines de films réalisées ou diffusées en 1897 et au début du XXe siècle par Charles ARAMBOUROU (1858-1919), fondateur de son atelier de photographie et vulgarisateur de la première heure de films à Châtellerault.

Le second don concerne une bobine de cinq films réalisés en 1947 par Adrien PROMPSAUD, gérant du Studio Arambourou de 1945 à 1974.

Le premier don permet de conserver des exemplaires emblématiques des films diffusés à la naissance du cinématographe. D'autres films sont des productions locales et uniques de Charles ARAMBOUROU. Le second don permet d'approcher des aspects variés de la vie quotidienne à Châtellerauld et dans ses environs, au lendemain de la Seconde guerre mondiale à une époque où les reportages filmés étaient encore rares.

Ces documents reflètent une partie de l'activité professionnelle des deux photographes dont les collections photographiques ont intégré les fonds des Archives municipales respectivement en 2005 et en 2011. Ces deux collections sont désormais conservées au centre des archives de Grand Châtellerauld depuis 2013 et font l'objet d'un nettoyage, d'un classement, d'une numérisation et d'une valorisation, progressifs et réguliers.

Les donations respectives vont permettre la préservation de documents patrimoniaux du pays châtellerauldais spécifiques, rares, leur classement et leur traitement pour les rendre accessibles au public et les mettre en valeur dans les règles de l'art.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'accepter les dons des archives cinématographiques sous réserve qu'ils ne soient grevés ni de conditions ni de charges,
- de les faire rentrer dans le fonds des archives municipales de Châtellerauld pour être conservées et gérées au centre des archives de Grand Châtellerauld,

Vote : Adopté à l'unanimité

008- Convention de partenariat avec la Cinémathèque de Nouvelle Aquitaine pour la restauration, la numérisation et la diffusion d'archives cinématographiques -

Rapporteur : Maryse LAVRARD

Les services publics d'archives tels le centre des archives de Grand Châtellerauld sont habilités à recevoir des dons d'archives privées pour y être conservées dans l'intérêt de l'administration et de l'histoire locale conformément aux dispositions légales et réglementaires sur les archives.

Une des missions fondamentales est la conservation des archives privées confiées. Une des corollaires de cette mission de conservation est la restauration quand la fragilité et la dégradation des documents menacent leur pérennité et empêchent toute communication et diffusion.

Le fonds municipal des archives de la commune de Châtellerauld a reçu par don des films s'intégrant respectivement dans les fonds Arambourou et Studio Arambourou : 8 bobines de Charles Arambourou datant de 1897 ou du XXe siècle et une bobine de 4 scènes datant de 1947.

Tous ces films de 35 mm nécessitent une numérisation pour être conservés et diffusés en raison de l'obsolescence de ce support et des appareils de projection. Ces films imposent également des mesures de prévention et de conservation dans un centre adapté que représentent les cinémathèques en raison de la fragilité voire de la dangerosité du support.

Créée en 2009 par Marc Wilmart, la Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine, installée à Limoges, a pour mission d'assurer la collecte, la numérisation, la conservation et la valorisation du patrimoine régional cinématographique. Elle s'engage plus précisément à constituer la mémoire cinématographique de Nouvelle-Aquitaine d'origine amateur ou professionnelle pour la rendre accessible à tous notamment grâce au site Internet Mémoire Filmique de Nouvelle-Aquitaine. Elle a déjà établi des partenariats avec d'autres services publics d'archives de la région.

Dans le cadre du partenariat, la Cinémathèque prendra à sa charge 50% sur l'ensemble des prestations pour la somme maximale de quatre mille euros (4 000 €) que la Commune allouera à titre de défraiement afin de couvrir les droits et les coûts générés par l'expertise, la restauration, la numérisation, la conservation, l'indexation et la livraison des bobines.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat qui règle les prestations d'expertise, de restauration, de numérisation, de diffusion et de conservation des films donnés à la commune de Châtelleraut et gérés par le centre des archives de Grand Châtelleraut, et qui règle les droits et les devoirs en matière de propriété, de dépôt et d'exploitation,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjointe au Maire déléguée aux archives à signer la présente convention de partenariat,
- d'imputer une somme de 2 000 € (deux mille euros) sur le compte 315.216.1210, budget exercice 2024.

Vote : Adopté à l'unanimité

009- Bail emphytéotique portant sur un terrain situé L'Aiguillon Nord à Châtelleraut - Rapporteur : Maryse LAVRARD

En 2022, la commune a acquis un terrain non bâti cadastré section ZB n°18, d'une contenance de 28 550 m². Cette parcelle est imbriquée avec la parcelle ZB n°60, également propriété de la ville, faisant l'objet d'un bail emphytéotique au profit du groupe Soregies depuis 2017 pour l'implantation de panneaux photovoltaïques.

Il y a une cinquantaine d'années, ces terrains servaient de décharge sauvage. Lors de l'élaboration du PLU en 2005 et afin d'étudier les possibilités d'ouverture à l'urbanisation du secteur, une étude de pollution a donc été menée par la société ANTEA sur la parcelle ZB 60. Les prélèvements effectués ont révélé une pollution aux hydrocarbures. Consciente de la probable pollution de la parcelle voisine ZB 18, les deux terrains ont été inclus dans une zone Ns, où ne sont admises que les constructions, installations, aménagements, et travaux liés à la vocation de la zone, à savoir centrale solaire au sol.

Par courrier du 21 avril 2023, la société APEX ENERGIES, spécialisée dans la conception, la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques et la société SELFEE, opérateur de marché de l'électricité, ont signifié leur manifestation d'intérêt spontanée pour le développement d'un projet photovoltaïque sur l'emprise foncière précédemment présentée.

Aussi, la commune envisage de louer la parcelle ZB 18, sous forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans au profit des sociétés APEX Energies et SELFEE, moyennant une redevance annuelle de 5 000 euros hors taxes, par MégaWattCrête Installé.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la conclusion de ce bail emphytéotique.

Discussions

Mme AZIHARI. - Oui, je veux bien dire un mot parce que j'ai prêté beaucoup d'attention à cette délibération. Au-delà de la procédure courante de mise à bail qui relève de la compétence de Maryse, cette délibération annonce une séquence supplémentaire dans la politique énergie-climat que nous menons sur le territoire et elle me permet de souligner deux points particuliers, parce qu'ils ont une tonalité un peu singulière à l'heure où il est question à la fois de zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable sur le territoire et d'un renforcement de la souveraineté énergétique.

Le premier point est qu'il convient maintenant d'appréhender la production d'énergie, tout comme sa distribution, comme une composante essentielle de l'aménagement urbain, et de vous dire qu'on ne peut plus imaginer la ville de demain sans s'interroger sur les sources d'énergie dont nous aurons besoin, c'est vrai pour l'électricité, c'est vrai pour le carburant, c'est vrai pour la chaleur, et on le sait, on a un réseau de chaleur sur Ozon. À Châtellerault on a un barrage, on a des centrales solaires, en toiture évidemment mais également sur des terrains qui trouvent de cette manière une valorisation appropriée, c'est le cas de Nonnes, de La Massonne 1 avec cette centrale de SERGIE, bientôt du parking de la Montée Rouge, et maintenant aussi avec cette délibération de La Massonne 2.

Le deuxième point que je voulais souligner est l'augmentation de la production décentralisée d'électricité qui s'est accompagnée d'une évolution des modalités d'approvisionnement, vous le savez, la production et la fourniture d'électricité se sont ouvertes certes à la concurrence, mais aussi à des pratiques nouvelles qui bénéficient au territoire, aux particuliers, aux entreprises, aux collectivités. On parle aujourd'hui d'autoconsommation, de consommation en circuit court, de contrat direct ou PPA, et la commune comme l'agglomération ont été parmi les premières collectivités en France à expérimenter ces nouvelles possibilités.

Alors j'aime bien le dire et le redire, parce que l'enjeu de ces opérations ce n'est pas uniquement la visibilité nationale dont Châtellerault a pu bénéficier à cette occasion, mais pour une collectivité moyenne comme la nôtre, le principal enjeu est de maintenir une vigilance stratégique, une expertise opérationnelle, qui permettront dans le domaine de l'énergie d'affirmer une politique locale pertinente, et pour cela il faut avoir les cartes en main, autrement dit il faut pouvoir compter sur une production disponible au moment voulu, et c'est ce que nous faisons en favorisant la construction de cette centrale solaire à La Massonne.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de conclure un contrat de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans avec la société APEX ENERGIES dont le siège social est situé 889 rue de la vieille poste à Montpellier (34000) et avec la société SELFEE, dont le siège social est situé 13 boulevard des Batignolles à Paris (75008) ou avec toute personne physique ou morale qui s'y substituerait solidairement, moyennant une redevance annuelle de 5 000 euros hors taxes par MégaWattCrête, sur la parcelle cadastrée section ZB n°18 d'une surface de 28 550 m². La signature de ce bail est soumise à la signature préalable de la promesse de bail emphytéotique d'une durée de 2 ans, contenant les conditions suspensives liées à la faisabilité du projet.

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer la promesse de bail emphytéotique et le contrat de bail emphytéotique, qui sera passé en la forme authentique, aux frais du Preneur qui s'y engage expressément.

Vote : Adopté à l'unanimité

**010- Restauration de l'église Saint-Jacques, du carillon et du bâti qui l'abrite -
Modification de marchés - Modification de l'allotissement - Rapporteur : Maryse
LAVRARD**

Par délibération n°16 du 8 février 2024, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son représentant à signer les marchés publics de travaux relatifs à la restauration du carillon et du bâti qui l'abrite.

Initialement, les travaux étaient répartis en 9 lots :

- Lot n°1 : Maçonnerie – pierre de taille
- Lot n°2 : Sculpture
- Lot n°3 : Charpente – menuiserie
- Lot n°4 : Couverture
- Lot n°5 : Serrurerie
- Lot n°6 : Paratonnerre
- Lot n°7 : Electricité
- Lot n°8 : Campanaire
- Lot n°9 : Horlogerie

Le lot 2 a été relancé pour cause d'infructuosité. Les lots 8 et 9 ont été classés sans suite et ont été relancés en un seul lot avec plusieurs tranches. L'estimation du nouveau lot 8 a donc été revue afin de prendre en compte l'horlogerie, la hausse conjoncturelle des prix et afin d'affiner certains éléments techniques.

Des modifications doivent être apportées aux lots 1,2,3 et 4 :

- Lot n°1 : Maçonnerie – pierre de taille : 517 743,80 € HT attribué à la société SOPOREN
- Lot n°2 : Sculpture : 50 702,47 € HT attribué à la société SOPOREN
- Lot n°3 : Charpente – menuiserie : 114 665,48 € HT attribué à la société PROCAMEC
- Lot n°4 : Couverture : 38 045,42 € HT attribué à la société PROCAMEC

Les modifications concernent des travaux en plus ou moins values liées à :

- Lot n°1 : remplacement de pierre de taille (tuffeau) suite à la découverte depuis les échafaudages de la vétusté des pierres de parement (desquamation aggravée) + 48 748,75 € HT
- Lot n°2 : sculpture de pierre de taille (tuffeau) suite à la découverte depuis les échafaudages de la vétusté des pierres de parement (desquamation aggravée)
+ 8 753,26 € HT
- Lot n°3 : Après inspection et sondage de la charpente et du beffroi du chantier, le remplacement de bois s'est avéré non nécessaire. Décision a été prise en concertation avec le Contrôle Scientifique et Technique (CRMH) de ne pas remplacer les abat-sons en ardoise du clocher sud - 33 786,22 € HT
- Lot n°4 : Travaux devenus nécessaires au cours du chantier : remplacement des couvertures en zinc des clochers et remplacement total du voligeage, de 3 chevrons et d'une

sablière du clocher Nord suite à la découverte de la vétusté du bois (remplacement moins honéreux que la réparation en conservation initialement prévue) - 4 270,08 € HT

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire, ou son représentant à signer les modifications du marché, telles que présentées ci-dessous :

Société	Lot	Montant initial HT	Plus value – Moins value HT	Nouveau montant global HT	Marché
SOPOREN	1	517 743,80 €	48 748,75 €	566 492,55 €	22M18V
SOPOREN	2	50 702,47 €	8 753,26 €	59 455,73 €	23M27V
PROCAMEC	3	114 665,48 €	- 33 786,22 €	80 879,27 €	22M20V
PROCAMEC	4	38 045,42 €	- 4 270,08 €	33 775,34 €	22M21V
LUSSAULT	8 (initialement lot 8 et 9)	252 450,00 € (estimation)		390 856,45 € (attribué)	

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux relatif au lot n°8 - Campanaire

Vote : **Adopté à la majorité**

POUR : 35

CONTRE : 2 P. BARAUDON, P. BAZIN

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

011 – Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la restauration des tours et du carillon de l'église Saint-Jacques - Rapporteur : Maryse LAVRARD

Monument historique depuis 1980, le carillon Bollée (1867) a été conçu pour l'église Saint-Jacques-le-Majeur. N'ayant été que peu transformé en un siècle et demi d'existence, l'ensemble campanaire – installé dans le massif occidental de l'église (tours et fronton) – est constitué de 52 cloches, d'un clavier et d'un jeu automatique.

Envisagée depuis une trentaine d'années, la restauration complète de cet ensemble se concrétise aujourd'hui. Après études et consultations préalables, la société Dodeman (architecture et paysage) a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre du chantier de restauration du carillon, des tours qui l'abritent et de la galerie des apôtres. Un expert campanaire agréé par le ministère de la Culture assiste la Ville, maître d'ouvrage du projet, dans la délicate mission de remise en état du carillon.

Ce projet s'inscrit plus largement dans le cadre de l'opération Coeur de ville qui vise à redynamiser le centre-ville.

L'État, la Région et le Département soutiennent financièrement la commune dans ce projet d'envergure, de même que le loto du patrimoine. (Mission Bern dont le prolongement de convention en cours, représentant 106 000 €, 49 000 € en 2018 et 57 000 € en 2019).

Suite à la crise sanitaire liée au Covid19, le chantier a été retardé et a débuté en mars 2022. Pour cette raison, la répartition des crédits de paiement de la restauration du carillon, des tours et de la galerie des apôtres de l'église Saint-Jacques doit être modifiée.

A l'occasion du conseil du 8 octobre 2020, l'AP/CP avait été répartie de la façon suivante :

AP/CP (TTC)						TOTAUX TTC
Objet	2020	2021	2022	2023	2024	
Travaux d'urgence	38065					38065
Travaux bâti			476583	349514	210876	1036973
Travaux carillon			223440	96000		319440
Honoraires MOe		86123	19277	11100	7400	123900
CSPS+bureaux de contrôle		40375				40375
AMO Carillon		30600				30600
AMO Pierre	19524					19524
Médiation			48000	48000		96000
TOTAUX	57589	157098	767300	504614	218276	1704877

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le programme de travaux modifié et d'autoriser l'étalement des crédits de paiement conformément à la répartition suivante :

APCP (TTC)			TOTAUX TTC
Objet	2020-2023	2024	
Travaux d'urgence	38065		38065
Travaux bâti	383650	705912	1089562
Travaux Carillon			390857
Honoraires MOe	104513	19387	123900
CSPS-bureaux de contrôle	18484	21891	40375
AMO Carillon	8800	21800	30600
AMO Pierre	19524		19524
Médiation		31653	31653
TOTAUX	573036	1191500	1764536

- d'abroger la délibération n°9 du conseil municipal du 26 janvier 2023

Vote : **Adopté à l'unanimité**

012– Modification de l'autorisation de programme pour les travaux sur les monuments historiques et d'intérêt patrimoniaux de la ville de Châtellerault -

Rapporteur : Maryse LAVRARD

Des lignes pour la restauration et l'entretien du patrimoine historique de la ville de Châtellerault sont votées à chaque budget. Néanmoins l'exécution des chantiers ne peut pas toujours se plier aux contraintes de l'exercice calendaire de la comptabilité publique. En effet, le temps est très long entre la décision d'entreprendre des travaux, l'établissement d'un devis, la signature d'un bon de commande, le temps de rédaction des dossiers d'autorisation de travaux et leur retour positif ou non des instances autoritaires, le temps de l'étude au préalable souvent obligatoire, l'installation du chantier et enfin l'exécution de celui-ci. Parfois, l'indisponibilité des entreprises s'ajoute aux facteurs responsables du retard des chantiers.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de créer une autorisation de programme à hauteur de 180 000€, les crédits de paiement étant déclinés sur 3 exercices selon le tableau ci-dessous.

Cette autorisation de programme concernera les travaux d'entretien des monuments suivants :

- Tours du pont Henri IV*
- Hôtel Sully*
- Église Saint-Jacques*
- Église Saint-Jean l'Évangéliste*
- Église Saint-Jean-Baptiste*
- Logis du Cagnet*
- et la restauration du mobilier des églises propriété de la ville de Châtellerault*

Les travaux de restauration d'envergure, tels qu'ils sont menés sur le massif occidental de l'église Saint-Jacques, disposeront de leur propre autorisation de programme.

A l'occasion du conseil du 26 janvier 2023, l'APCP avait été répartie de la façon suivante :

	2023	2024	2025
Autorisation de crédits budgétaires par année	60 000€	60 000€	60 000€

Discussions

Mme MERY. - Ces 60 000 € peuvent éventuellement servir pour l'église Saint Jacques ?

Mme LAVRARD. - Non, parce que vous avez la liste, Saint Jacques est une autorisation de programme, donc oui, elle pourrait, mais pas sur les travaux puisqu'il y a une autorisation de programme spécifique pour les gros investissements, on a peu de subventions sur ces petits travaux d'entretien récurrent, etc. On ne fait pas de l'investissement de la même façon.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le programme d'un montant de 180 000€ sur les exercices budgétaires de 2023 à 2025 selon la description ci-dessous :

	2023	2024	2025
Autorisation de crédits budgétaires par année	25 973€	60 000€	94 027€

– d'abroger la délibération n°9 du conseil municipal du 26 janvier 2023

Les crédits seront imputés sur le compte budgétaire 324.10/2313/PO127/4405

Vote : Adopté à l'unanimité

013– Aménagement des bords de Vienne - Modification et mise à jour de l'autorisation de programme - Rapporteur : Maryse LAVRARD

L'aménagement des bords de Vienne dans toute la traversée de la ville est un enjeu majeur et la revitalisation des centres anciens depuis les quais apparaît comme un élément incontournable. La déclinaison de nombreuses tranches d'aménagement des bords de Vienne a donc été programmée depuis 2018. Des travaux ont été réalisés sur différents périmètres opérationnels sur les quais de Vienne tant en rive droite qu'en rive gauche.

Objet	2018 (voté)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
TOTAL DÉPENSES	331 000,00	2 000 000,00	657 000,00	1 000 000,00	2 052 381,28	1 756 618,72	1 300 000,00	1 000 000,00	9 997 000,00
DÉTAIL DES AMÉNAGEMENTS									
C1 * Place Notre Dame – Place du Château	X	X	X						
C1 * Rive droite quais du Château et Napoléon Premier		X	X						
D1 * Création accès Gravelines – Vienne et Envigne						X	X	X	
B1 * Raccordement Antran (projet contrat de ruralité)						X	X	X	
C1 * Fin des travaux rive droite cœur de Ville			X						
C2 * Rive gauche quai Alsace Lorraine			X	X	X	X			
D1 * Sud de l'Envigne à Cenon/Vienne					X	X			
D1 * Raccord passerelle sur l'Envigne					X	X			
B2 * Rive gauche promenade des Académiciens				X	X	X	X		
C3 * Rive droite quai Roosevelt				X	X	X	X		
C3 * Rive droite quai du 11 novembre				X	X		X	X	
C4 * Rive gauche quai des Martyrs – place de Belgique				X	X		X	X	
C5 * Rive droite quai du 8 mai 1945 – passerelle du Bien Nourri						X	X	X	
A2 * Rive droite de pont Camus à Bien Nourri						X	X	X	
FINANCEMENTS									
Subvention de l'État (DSIL)	128 000	295 860		120 000	294 744				836 604
Subvention de l'État (France Relance)				400 000	900 000				1 300 000
Subvention de l'État (Continuités cyclables)			328 000						328 000
Subvention de l'État (France Relance V4lo)						173 776			173 776
Subvention du département de la Vienne		800 000		96 000					896 000
Pour mémo Subvention de la région NA voir budget parc (57 0000€)									
<i>NB : Accord en cours pour un financement de 497 000 € pour la réalisation de la passerelle sur l'Envigne au titre des aménagements cyclables. La ville sollicite également la Région et le Département pour un montant total de 468 000€.</i>									
sous-total financements externes	128 000	1 095 860	328 000	616 000	1 194 744	173 776			3 634 380
Financement ville : autofinancement ou emprunts	205 000	904 140	229 000	384 000	857 637	1 582 843	1 300 000	1 000 000	6 462 620
TOTAL RECETTES	331 000,00	2 000 000,00	557 000,00	1 000 000,00	2 052 381,28	1 756 618,72	1 300 000,00	1 000 000,00	9 997 000,00

Le conseil municipal du 28 septembre 2023 avait acté les répartitions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

Objet	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Travaux d'aménagement de parkings à barrières	108 000	1 037 000				1 145 000
TOTAL DÉPENSES	108 000	1 037 000				1 145 000
Détail des aménagements						
C1 * Place Notre Dame – Place du Château	X	X				
C2 * Aménagement parking pour projet quai A. Lorraine						
Subvention de la région Nouvelle-Aquitaine			570 000			570 000
sous-total financements externes			570 000			570 000
Financement ville : autofinancement ou emprunts	108 000	467 000			0	575 000
TOTAL RECETTES	108 000	1 037 000			0	1 145 000

L'avancée des travaux réalisés notamment sur le quai du 8 mai 1945 en décembre 2023, nécessite une actualisation de la répartition annuelle des crédits.

Afin de poursuivre les aménagements prévus, il est proposé au conseil municipal de modifier la répartition de l'autorisation de programme pour les années 2023, 2024 et 2025. Le montant de 11

142 000 € TTC, réparti entre le budget principal et le budget annexe des parcs de stationnement reste inchangé.

Les crédits de paiement d'aménagement des bords de Vienne sont déclinés sur 8 exercices selon le détail des tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Objet	2018 (volet)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
TOTAL DÉPENSES	331 000,00	2 000 000,00	557 000,00	1 000 000,00	2 052 381,28	1 132 216,71	1 000 000,00	1 924 402,01	9 997 000,00
DÉTAIL DES AMÉNAGEMENTS									
C1 * Place Notre Dame - Place du Château	X	X	X						
C1 * Rive droite quais du Château et Napoléon 1 ^{er}		X	X						
B1 * Raccordement Antran (projet contrat de ruralité)					X	X	X	X	
C1 * Fin des travaux rive droite coeur de Ville			X						
C2 * Rive gauche quai Alsace Lorraine									
D1 * Sud de l'Envine à Cenon/Vienne			X	X	X	X	X	X	
D1 * Passerelle sur l'Envine (+ raccordement)					X	X	X	X	
B2 * Rive gauche promenade des Académiens									
C3 * Rive droite quai Roosevelt				X	X	X		X	
C4 * Rive gauche quai des Martyrs - place de Belgique				X	X		X	X	
C5 * Rive droite quai du 5 mai 1945 - passerelle sur Blon Nourri									
A2 * Rive droite de pont Camus à Blon Nourri					X	X	X	X	
FINANCEMENTS									
Subvention de l'État (DSIL)	126 000	295 860		840 275	651 780			50 764	1 964 679
Subvention de l'État (Continuités cyclables)					135 000			65 900	200 000
Subvention de l'État (AAP)				32 800		1 487	291 043		325 330
Subvention du département de la Vienne		300 000		160 000	36 480	59 520	360 000	248 960	1 664 960
Pour memo Subvention de la région NA voir budget parc (570 000€)									
<i>NB : En 2024, la ville sollicite également la Région NA pour un financement à hauteur de 300 000€.</i>									
sous-total financements externes	126 000	1 095 860	0	1 033 075	823 260	61 007	651 040	364 724	4 254 969,00
Financement ville : autofinancement ou emprunts	205 000	904 140	557 000	-33 075	1 229 121	1 071 210	348 960	1 569 678	5 842 034,00
TOTAL RECETTES	331 000,00	2 000 000,00	557 000,00	1 000 000,00	2 052 381,28	1 132 216,71	1 000 000,00	1 924 402,01	9 997 000,00

BUDGET PARC DE STATIONNEMENT

Objet	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Travaux d'aménagement de parkings à barrières	108 000	1 037 000				1 145 000
TOTAL DÉPENSES	108 000	1 037 000				1 145 000
Détail des aménagements						
C1 * Place Notre Dame - Place du Château	X	X				
C2 * Aménagement parking pour projet quai A. Lorraine						
Subvention de la région Nouvelle-Aquitaine		570 000				570 000
sous-total financements externes		570 000				570 000
Financement ville : autofinancement ou emprunts	108 000	467 000			0	575 000
TOTAL RECETTES	108 000	1 037 000			0	1 145 000

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de modifier la répartition de l'autorisation de programme dont le montant total de 11 142 000 € TTC répartis entre le budget principal et le budget annexe « parcs de stationnement » reste inchangé,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Les dépenses seront imputées sur le compte 518/2315/126/4600/C07M06/XX.

Vote : Adopté à l'unanimité

014– Organisation du 32ème Raid Aventure - Conventions de partenariat et attribution de subventions - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN

La 32ème édition du « Raid aventure » se déroulera du 15 au 20 avril 2024.

Organisée par la commune, cette animation associe l'éducation et le sport tout en préservant l'aspect loisirs. Conçue pour l'aventure, elle permet aux jeunes de 13 à 20 ans d'avoir accès à une semaine à sensations. Valoriser la culture de l'effort et le dépassement de soi, renforcer l'entraide et la solidarité, sont les principaux objectifs visés.

Pour cette 32ème édition, la compétition se déroulera du Lundi 15 avril au samedi 20 avril 2024 de 8h00 à 18h00 (24h00 le samedi 20 avril).

La commune disposant de peu d'agents détenteurs de compétences et de qualifications spécifiques pour animer et encadrer des ateliers suscitant émotions et sensations (parcours de cordes, descentes en rappel, tyroliennes, parcours sportifs), elle s'associe des partenaires extérieurs qualifiés :

- *Le spéléo-club châtelleraudais assure l'animation avec l'encadrement diplômé pour l'atelier descente en rappel. La commune fournit le matériel nécessaire à la pratique des activités et les repas aux encadrants des activités. De plus, pour l'aide apportée, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 400 €.*
- *L'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires apporte un renfort pour l'encadrement de l'atelier parcours sportif naturel et pour l'organisation du plan des secours sur la course d'orientation. La commune fournit les repas aux encadrants des activités . De plus, pour l'aide apportée, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 700 €.*
- *Le club alpin français apporte de l'encadrement qualifié du club en renfort sur l'activité parcours acrobatique. La commune fournit le matériel nécessaire à la pratique et les repas aux encadrants des activités. De plus, pour l'aide apportée, il est proposé d'accorder à l'association une subvention de 1 400 €.*
- *La société Futurosport Intersport, approvisionnant en T-shirts les participants au Raid aventure, fournira des gadgets publicitaires dans le cadre de son offre commerciale*

Pour la participation au Raid Aventure, un droit d'inscription est demandé aux participants. Ce droit d'inscription est de 18 € par personne, soit 72 € par équipe, tarifs fixés par délibération du 15 décembre 2015.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré :

- autorise le maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec le spéléo-club châtelleraudais, l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers volontaires, le club alpin français, la société intersport Futurosport, ainsi à poursuivre l'exécution de la présente.
- Décide d'attribuer les subventions suivantes :
 - 1 400 € au spéléo club châtelleraudais,
 - 700 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers,
 - 1 400 € au club alpin français

La dépense sera imputée sur le compte budgétaire C04M06A03 / 6574 / 5300

Vote : Adopté à l'unanimité

015- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Pétanque targéenne - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN

La commune de Châtellerault, soutient à travers des subventions le fonctionnement des associations et de actions spécifiques qui revêtent un intérêt local.

Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes de subvention au moment de la préparation du budget primitif.

L'association Pétanque targéenne a introduit une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour l'achat de tonnelles de jardin. Pour des raisons administratives, cette demande n'a pu être étudiée avec l'ensemble des demandes de subvention. C'est la raison pour laquelle celle-ci est présentée de façon individuelle.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Pétanque targéenne,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents s'y afférant.

La dépense sera imputée sur le compte 024/ 65748/ 5300/ C04M02/ XX

Vote : Adopté à l'unanimité

**016– Adhésion au socle commun de compétences du CDG 86 - Renouvellement -
Rapporteur : Evelyne AZIHARI**

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012, en plus prévoir des dispositions relatives à l'accès à la titularisation, aux agents non titulaires a créé les missions formant un socle indivisible.

L'entrée en vigueur du code général de la fonction publique, réunissant l'ensemble des dispositions statutaires législatives applicables aux agents publics, a modifié les missions du socle indivisible.

Dès lors, conformément à l'article L.452-39 dudit code, les missions constituant un appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines et utilisés par l'agglomération de manière récurrentes sont les suivants :

- le secrétariat des conseils médicaux
- l'assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue prévue à l'article L.124-2

Par ailleurs, des missions complémentaires peuvent réalisées en contrepartie d'une tarification à l'acte ou l'heure :

- une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine
- une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite

Par délibération n°10 du conseil municipal du 15 décembre 2015, la commune de Châtellerault a adhéré au socle commun de compétence du centre de gestion de la Vienne. De nouvelles compétences nécessitent de renouveler l'adhésion. Cette nouvelle convention prend effet à compter de la signature pour une durée de trois ans.

L'adhésion au socle commun était de 0,08 % (coût en 2023 de 9 868€), il évolue désormais à 0,12 % de la masse salariale (coût prévisionnel de 14 799€).

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au socle commun du CDG 86,
- de prévoir les crédits afférents au budget

Vote : Adopté à l'unanimité

017– Instauration de la prime pouvoir d'achat - Rapporteur : Evelyne AZIHARI

Le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».

La présente prime est attribuée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous réserve de remplir les conditions cumulatives ci-dessous :

- avoir été nommés ou recrutés à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023,
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,

- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.

La rémunération brute prise en compte est celle perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite de la prime de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et de la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées.

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence. Dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de déterminer le montant de la prime :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Plafond maximum de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le montant de la prime, est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée si besoin pour correspondre à une année pleine.

Cette prime est versée par l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023 la prime est versée par chacun d'entre eux.

Cette prime est versée en un versement unique avant le 30 juin 2024.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'est pas reconductible.

Cette prime est cumulable avec toute autre prime et indemnité perçue par l'agent, à l'exception de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :
- de verser la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle selon les modalités du décret susvisé, à savoir :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant proposé de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	800€
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700€
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300€.

- d'effectuer un versement en une seule fois avant le mois de juin 2024
- de prévoir les crédits correspondants au budget,

Vote : **Adopté à l'unanimité**

018- Monétisation du CET (Compte Épargne Temps) - Rapporteur : Evelyne AZIHARI

Le compte épargne temps ouvre aux agents qui le souhaitent la possibilité de capitaliser du temps sur plusieurs années, qu'ils peuvent utiliser dans des conditions définies par l'établissement.

Le règlement du temps de travail applicable au 1^{er} janvier 2022 prévoit les modalités d'ouverture, d'alimentation et d'utilisation des droits acquis du Compte Épargne Temps.

En ce qui concerne l'utilisation des droits acquis, à ce jour, ils ne peuvent être utilisés uniquement qu'en jours de congés.

Or, la réglementation prévoit deux façons d'utiliser les jours acquis :

- soit sous forme exclusive de jours de congés
- soit sous forme de jours de congés mais aussi en le monétisant . Dans ce cas, cela se fait
 - par paiement forfaitaire des jours épargnés en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent (taux au jour de la délibération, évolutif selon la réglementation) :
 - catégorie A : 150 € brut par jour,

- catégorie B : 100 € brut par jour,
 - catégorie C : 83 € brut par jour.
- par conversion des jours en points de retraite additionnelle (RAFP) pour les fonctionnaires CNRACL uniquement, suivant la formule suivante : $V=M/(P+T)$

V = indemnité versée au bénéficiaire et constituant l'assiette des cotisations au régime de retraite additionnelle de la fonction publique,
M = montant forfaitaire par catégorie statutaire,
P = somme des taux de la contribution sociale généralisée (art. L136-1 du code de la sécurité sociale) et de la contribution au remboursement de la dette sociale (I de l'art.14 de l'ordonnance n° 96-50 du 24/01/1996),
T = taux de cotisation au régime de retraite additionnelle de la fonction publique supportés par le bénéficiaire et l'employeur.

Discussions

Mme BAZIN. - J'ai des petites questions. Effectivement cela coûtera à la ville, mais c'est aussi du temps qui n'a pas été pris en congés, c'est du temps qui a été travaillé. Je voulais juste savoir combien il y avait d'agents à peu près qui avaient le CET, si vous avez la réponse, mais cela pourra venir plus tard. Et combien d'agents ont leur CET plein ?

Mme AZIHARI. - Tous les agents ont un Compte Épargne Temps, en revanche je ne suis pas en mesure de vous répondre.

Mme BAZIN. - Autre chose, cela commence à partir du 16^{ème} jour donc les 15 premiers jours sont obligatoirement récupérés en congés, quid d'agents qui ne pourraient pas prendre ces jours de congés, si par exemple ils étaient en invalidité, en incapacité de reprendre le travail, ces 15 jours sont perdus ?

Mme AZIHARI. - Ils seront monétisés.

Mme BAZIN. - Donc la monétisation commence à partir du 16^{ème} jour, sauf cas particulier, ce n'est pas écrit dans la délibération, c'est pour cela, c'est quand même un point important, parce que cela n'apparaît pas.

Mme AZIHARI. - La règle est que s'ils ne sont pas pris ils sont monétisés.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide

- que les jours inscrits sur le CET pourront :
 - être utilisés sous forme de congés annuels
 - être indemnisés ou pris en compte au sein du Régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP)

Cas n°1 : Au terme de l'année civile, le nombre de jours inscrits sur le CET ne dépasse pas 15 jours : ces droits ne pourront être utilisés que sous la forme de jours de congés.

Cas n°2 : Au terme de l'année civile, le nombre de jours accumulés est supérieur à 15 :

- Les 15 premiers jours ne pourront être utilisés que sous la forme de jours de congé,
- au-delà, une option doit être exercée au plus tard au 31 janvier de l'année suivante :

- Le fonctionnaire opte dans les proportions qu'il souhaite pour la prise en compte des jours au titre de la RAFFP, pour leur indemnisation ou pour le maintien sur le CET. Si aucune option n'est exercée, les jours au-delà du 15^{ème} sont pris en compte pour la RAFFP.
 - Le contractuel opte dans les proportions qu'il souhaite soit pour l'indemnisation des jours, soit pour leur maintien sur le CET. Si aucune option n'est exercée, les jours au-delà du 15^{ème} sont automatiquement indemnisés.
- d'approuver la modification du règlement du temps de travail, dans son titre 4, point III, en proposant, à partir du 16ème jour de droits déposer d'avoir l'option de monétiser les jours acquis ou de les convertir en point retraite. Les autres dispositions sont inchangées.
- de prévoir les crédits correspondants au budget

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR : 36
 CONTRE : 0
 ABSTENTIONS : 1 P. BAZIN
 NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

019– Projet de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières - Modification de l'autorisation de programme et de crédits de paiement - Rapporteur : Jean-Michel MEUNIER

Par délibération n°19 du 8 novembre 2018, le conseil municipal a créé une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la réalisation des opérations contractualisées au titre de la convention de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières.

En sa délibération n°18 du 26 janvier 2023, le conseil municipal a autorisé la modification de l' AP/CP tel que présenté ci-dessous :

Imputation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Dépenses TTC							
Création d'un ALSH enfance	22 136 €	1 015 682 €	39 475	/	/	/	1 077 293 €
Création d'un secteur jeunes			11 716 €	358 284 €			370 000 €
Réhabilitation du groupe scolaire Léo Lagrange	132 136 €		3 112 €	392 500 €	1 434 570 €	1 437 682 €	3 400 000 €
Aménagement voies conservées aux Renardières			461 702	398 298 €	110 000 €		970 000 €
Aménagement de la desserte des équipements au Lac		19 021 €	13 196 €	209 220 €			241 437 €
Création d'une voie aux Renardières				100 000 €			100 000 €
Création d'une voie aux Sitelles (accompagnement H86)		33 494	35 562 €	30 944 €			100 000 €
Aménagement doux Renardières / appui projets GUP			16 043	43 957 €	20 000 €		80 000 €
TOTAL	154 272 €	1 068 197 €	580 806 €	1 533 203 €	1 564 570 €	1 437 682 €	6 338 730 €

La convention relative à l'opération de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières est pilotée par Grand Châtellerauld, tandis que la ville, Habitat de la Vienne et la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais en sont les opérateurs.

Cette convention est contractualisée avec l'État, l'ANRU, Action-Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département de la Vienne, et les trois maîtres d'ouvrage. Elle a été signée le 11 juin 2018.

Elle vise plusieurs objectifs :

- la transformation des quartiers prioritaires pour une entrée sud de la ville-centre rénovée, et connectée aux autres quartiers,
- le renforcement de l'attractivité du Lac,
- l'ouverture des Renardières sur les pôles d'attractivité environnementaux et historiques, avec comme axe fort la Vienne,
- le renforcement du rôle intégrateur et de mixité des équipements socio-éducatifs

La mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs s'est déclinée à travers des interventions sur les équipements socio-culturels et éducatifs des quartiers sud, le réseau viaire, les espaces verts et espaces publics et le patrimoine bâti des bailleurs sociaux. Aujourd'hui une majeure partie des opérations est achevée, notamment la création d'une aire intergénérationnelle aux Renardières, la restructuration de l'ALSH du lac, l'aménagement de la voie des Sittelles dans le quartier de Beauregard, l'aménagement de la desserte des équipements du Lac, la restructuration des voies René Cassin et Jacques Cartier, la création d'une nouvelle voie aux Renardières et enfin, la création d'un secteur jeunes. Les opérations à venir concernent la réhabilitation de l'école Léo Lagrange, la restructuration de la rue Léo Lagrange et la poursuite des efforts de la collectivité en terme de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

Aujourd'hui, il convient de modifier l'AP/CP en raison :

● Du montant inférieur des dépenses réalisées en 2023 concernant :

- La restructuration de l'école Léo Lagrange (finalisation des phases études / début de travaux, octobre 2023) et l'ALSH enfance,
- Les aménagements des voies conservées aux Renardières (Cassin, nouvelle voie, Cartier),
- Les aménagements de la desserte des équipements du Lac.

● De l'attribution d'une subvention supplémentaire à hauteur de 150 000 € par l'État dans le cadre du fonds vert 2023, concernant la phase 1 de projet de requalification thermique et patrimoniale de l'école Léo Lagrange.

● De l'attribution d'une subvention supplémentaire à hauteur de 99 000 € par l'État dans le cadre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) 2023, concernant la création d'un secteur jeunes aux Renardières.

● De l'attribution d'une subvention supplémentaire à hauteur de 150 000 € par le syndicat Énergie Vienne pour la requalification thermique et patrimoniale de l'école Léo Lagrange.

Les opérations concernées par cette AP/CP sont les suivantes :

- la création d'un secteur jeunes dans le quartier des Renardières,
- la réhabilitation du pôle scolaire Léo Lagrange,
- l'aménagement des voies conservées aux Renardières,
- l'aménagement de la desserte des équipements dans le quartier du Lac,
- la création d'une voie aux Renardières ,

- la création d'une voie aux Sittelles,
- réalisation d'aménagements doux.

L'ensemble pour un coût total de travaux revu à la baisse pour un montant de 5 950 000 TTC € en lieu et place des 6 338 730 TTC initialement envisagés. Cette opération bénéficie de subventions accordées par : l'ANRU à hauteur de 793 589 €, le conseil départemental de la Vienne à hauteur de 329 000 € (au titre du contrat de territoire 2017- 2021), Grand-Châtellerault à hauteur de 200 000 €, la CAF à hauteur de 200 000 €, l'État dans le cadre du DSIL à hauteur de 299 000 €, l'État dans le cadre de l'AAP (Appel à projet) « Vélo » à hauteur de 96 294 €, l'État à hauteur de 150 000 € dans le cadre du fonds vert concernant la phase 1 de l'opération de requalification du groupe scolaire Léo Lagrange et enfin 150 000 € le syndicat Énergie Vienne dans le cadre des travaux énergétiques pour le groupe scolaire Léo Lagrange .

Devant la nécessité de réaliser ces travaux par tranche, le planning de travaux a été établi en 6 phases, il convient donc de modifier l'autorisation de programme délibérée le 26 janvier 2023 et de voter les crédits de paiement correspondants sur les six exercices budgétaires concernés, pour un montant total de 5 950 000 €.

Libellé					2024	2025	Total
	2020	2021	2022	2023			
Création d'un ALSH enfance	22 136,00 €	1 015 682,00 €	35 246,00 €	0,00 €			1 073 064,00 €
Création d'un secteur jeunes			11 716,00 €	342 157,00 €	16 127,00 €		370 000,00
Réhabilitation du groupe scolaire Léo Lagrange	132 136,00 €		3 112,00 €	123 147,00 €	1 340 782,00 €	1 415 000,00 €	3 014 177,00
Aménagement voies conservées aux Renardières + création nouvelle voie			473 519,00 €	408 099,00 €	188 382,00 €		1 070 000,00
Aménagement de la desserte des équipements au Lac		19 021,00 €	13 196,00 €	173 239,00 €	36 014,00 €		241 470,00
Création d'une voie aux Sittelles (accompagnement H86)		33 494,00	27 674,00 €	37 249,00 €	0,00 €		98 417,00
Aménagement doux Renardières / appui projets GUP			16 043,00 €	18 294,00 €	48 535,00 €		82 872,00
	154 272,00 €	1 068 197,00 €	580 506,00 €	1 102 185,00 €	1 629 840,00 €	1 415 000,00 €	5 950 000,00

Recettes estimatives :

Imputation	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
ANRU		60 259 €	106 840€	36 039 €	215 959 €	287 202 €	706 299 €
Conseil Départemental	69 000 €	100 000 €	126 440 €	96 770 €	43 793 €	44 517 €	480 520 €
CAF		100 000 €		64 409 €	35 591 €		200 000 €
Conseil Régional							
DSIL		150 000 €	50 000 €	51 886 €	47 134 €	A confirmer	299 000 €
FONDS VERT				45 000 €	105 000 € phase 1 A confirmer phase 2	A confirmer	150 000 €
SYNDICAT ENERGIE VIENNE					150 000 €		150 000 €
EPCI		150 000 €	20 000 €	30 000 €			200 000 €

AAP Velo			0 €	77 035 €	19 259 €		96 294 €
Autofinancement	85 272 €	507 938 €	277 226 €	701 046 €	1013 104 €	1 083 281 €	3 914 181 €
TOTAL	154 272	1 068 197 €	580 506 €	1 102 185 €	1 629 840 €	1 415 000 €	5 950 000 €

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de modifier une autorisation de programme et de voter les crédits de paiement suivant le plan de financement et le calendrier prévus ci-après :

Libellé					2024	2025	Total
	2020	2021	2022	2023			
Création d'un ALSH enfance	22 136,00 €	1 015 682,00 €	35 246,00 €	0,00 €			1 073 064,00 €
Création d'un secteur jeunes			11 716,00 €	342 157,00 €	16 127,00 €		370 000,00
Réhabilitation du groupe scolaire Léo Lagrange	132 136,00 €		3 112,00 €	123 147,00 €	1 340 782,00 €	1 415 000,00 €	3 014 177,00
Aménagement voies conservées aux Renardières + création nouvelle voie			473 519,00 €	408 099,00 €	188 382,00 €		1 070 000,00
Aménagement de la desserte des équipements au Lac		19 021,00 €	13 196,00 €	173 239,00 €	36 014,00 €		241 470,00
Création d'une voie aux Sittelles (accompagnement H86)		33 494,00	27 674,00 €	37 249,00 €	0,00 €		98 417,00
Aménagement doux Renardières / appui projets GUP			16 043,00 €	18 294,00 €	48 535,00 €		82 872,00
	154 272,00 €	1 068 197,00 €	580 506,00 €	1 102 185,00 €	1 629 840,00 €	1 415 000,00 €	5 950 000,00

Les dépenses et les recettes seront imputées à l'opération 125 au service gestionnaire 4600 et aux articles budgétaires concernés.

Vote : Adopté à l'unanimité

020- Vélibleu - Tarification de la location des Parcs vélos sécurisés - Rapporteur : Michel FRESNEAU

Dans le cadre de la Convention Action Cœur de Ville (Axe 3 : Mobilités et Axe 5 : Équipements et services publics) et du Plan Vélo Ville (Axe 3 : Développer les services de l'écosystème vélo), la ville de Châtellerauld développe des services en faveur des mobilités douces et de la pratique du vélo.

Afin de favoriser le stationnement vélo, au sein de la commune et en particulier du centre-ville et de répondre aux demandes des résidents ne disposant pas d'un local sécurisé dans leurs logements, la collectivité déploie une offre de stationnements sécurisés pour les vélos sous l'intitulé « Parcs vélos ».

L'offre de parcs vélos sécurisés permet de développer le vélo comme un outil de mobilité du quotidien. Elle vise à lever durablement un des principaux freins à l'usage du vélo en ville, tout en facilitant de nouveaux usages et besoins.

Ainsi, les habitants de Châtellerauld résidant dans un rayon de 300 mètres à vol d'oiseau d'un Parc vélos pourront bénéficier d'un emplacement de stationnement sécurisé sur présentation d'un justificatif de domicile dans la limite des places disponibles.

L'accès s'effectuera par un contrôle d'accès numérique spécifique (application, carte de transport et/ou badge) sur des durées et des modalités variables selon le Parc à vélos concerné.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite mettre en place une tarification pour la location des emplacements des Parcs vélos de la ville.

Dans un souci de facilité, de lisibilité et de cohérence tarifaire, il est proposé que cette offre soit déployée en lien avec celle de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld, développée sous l'égide de la marque Vélib'leu.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Grille tarifaire

	Parc vélos Melette		
	Durée	Tarif HT €	Tarif TTC €
Usage de moyenne et longue durée pour les habitants résidant dans un rayon de 300 m à vol d'oiseau.	1 mois	8.33 €	10.00 €
	3 mois	16.67 €	20.00 €
	6 mois	25,50 €	30.00 €
	12 mois	41.67 €	50.00 €
28 places disponibles pour le Parc vélos Melette			

Discussions

M. SIMON. - Juste une petite question, vous parlez des recettes, est-ce que cela va augmenter les recettes du budget des parcs de stationnement ?

M. FRESNEAU. - Logiquement cela va à l'agglomération, on a dit qu'elle faisait la régie. En ce qui concerne les parkings je pense que j'ai répondu plusieurs fois, mais on peut le dire encore une fois...
Dans la salle. - Non, non.

M. FRESNEAU. - Je le dis quand même, si tu veux qu'on comble le déficit de 150 000 € qui est prévu actuellement au budget, il faut augmenter la tarification ou réduire la périodicité de gratuité et on paye là encore la décision qu'on a prise ensemble sur la fluidité du stationnement en cœur de ville pour accéder aux commerces.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les tarifs suivants :

Grille tarifaire

	Parc vélos Melette		
Usage de moyenne et longue durée pour les habitants résidant dans un rayon de 300 m à vol d'oiseau.	Durée	Tarif HT €	Tarif TTC €
	1 mois	8.33 €	10.00 €
	3 mois	16.67 €	20.00 €
	6 mois	25,50 €	30.00 €
	12 mois	41.67 €	50.00 €
<i>28 places disponibles pour le Parc vélos Melette</i>			

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la tarification avec l'ensemble des prestataires financiers et techniques,

Vote : Adopté à l'unanimité

021– Sites internet - Groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut et la Ville de Châtelleraut - Rapporteur : Hubert PREHER

En 2024, la commune de Châtelleraut lance la refonte de son site internet chatelleraut.fr et du site événementiel Raid Aventure. Pour sa part, Grand Châtelleraut projette la création des sites d'attractivité et de La Manu.

Dans une optique de mutualisation des moyens techniques et d'optimisation des coûts dans la gestion de l'écosystème web, il convient de former un groupement de commandes entre les deux entités publiques.

Discussions

Mme MERY. - Cela concernera aussi « Ici l'été » ?

M. PREHER. - Il y aura les sites événementiels également.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut et de la commune de Châtelleraut,
- d'approuver la désignation de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut comme coordinateur du groupement de commandes,
- de désigner la Commission d'Appels d'Offres de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut comme C.A.O. du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

022– Convention d'animation de la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) 2024-2030 - Rapporteur : Ahmed BEN DJILLALI

La démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) répond aux objectifs de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Initiée sur le territoire dans le cadre de la rénovation urbaine d'Ozon dès les années 2000, elle est depuis 2015 adossée au contrat de ville.

La GUSP se définit comme « l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier. Elle concerne divers acteurs publics et privés qui sont amenés à coordonner leurs actions pour améliorer, en priorité, les conditions de vie des habitants ».

La démarche de GUSP revêt une triple dimension, territorialisée, partenariale et transversale. Elle prend en compte les spécificités de chaque quartier ciblé par la démarche, impliquant des acteurs multiples œuvrant pour améliorer le cadre de vie des habitants à travers des services urbains de qualité et en priorité sur les espaces publics.

En 2024, le nouveau contrat de ville « engagements quartiers 2030 » sera élaboré sur le territoire Grand Châtellerault. La convention de gestion urbaine et sociale de proximité accompagne cette démarche sur les quartiers prioritaires de Châtellerault.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver la signature de la convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2024-2030,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

Vote : Adopté à l'unanimité

023– Signature d'une convention de mise à disposition d'un parking privé pour une opération de sensibilisation à la sécurité routière - Rapporteur : Ahmed BEN DJILLALI

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR) , la commune de Châtellerault en partenariat avec la Préfecture de la Vienne proposent des actions de prévention de sécurité routière afin de répondre aux enjeux prioritaires du Document Général d'Orientations (DGO) 2023-2027, notamment pour les deux-roues motorisés.

Depuis 2001, les assureurs, via l'association Assurance Prévention et le ministère de l'intérieur, s'engagent aux côtés des Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) et proposent au public jeune une initiation pratique aux spécificités de la conduite d'un deux-roues motorisé : la piste d'éducation routière CRS/Assurance Prévention.

Chaque année, la commune de Châtellerault est très sollicitée par les collèges du territoire afin de sensibiliser leurs élèves sur la pratique des deux-roues motorisés.

Pour répondre à cette demande, une démarche active a été engagée auprès de l'ensemble des collèges de la ville (Georges Sand/ René Descartes / Jean Macé / Institut Saint-Gabriel), pour sensibiliser les élèves de classe de 3^e (550 élèves) à la conduite responsable d'un deux-roues motorisé, sur ce mode de mobilité à risque.

Les participants évoluent sur une surface goudronnée et dépourvue d'obstacle, à l'intérieur d'une piste fermée, sécurisée par des barrières de protection et des boudins gonflables et animée par des moniteurs motocycles CRS.

Cet emplacement doit être visible et fréquenté, d'une surface idéale adaptable de 50X50 mètres, goudronnée, sans obstacle, accessible en hauteur et adaptée au grand gabarit de véhicules poids lourds.

Le responsable technique de la piste a ciblé le parking du personnel de l'hypermarché E-Leclerc 144 avenue du Maréchal Foch 86100 Châtellerauld, qui correspond aux critères techniques susvisés.

La commune de Châtellerauld, en tant qu'organisatrice a demandé la mise à disposition de cet espace au propriétaire Monsieur Baptiste d'Arexy (Dirigeant de l'hypermarché), lequel la concède à titre gratuit dans le cadre du prêt à usage tel que prévu par l'article 1875 et suivants du code civil.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gracieuse du parking du personnel de l'hypermarché du 10 au 15 mars 2024, à conclure avec l'hypermarché E-Leclerc sis avenue Foch.

Délibéré

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer la convention à conclure avec l'hypermarché E.Leclerc, représenté par son dirigeant, M. Baptiste d'Arexy.

Vote : Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 21h11

Approbation du procès verbal

- Remarques de l'assemblée prises en compte pour l'approbation du PV:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Au regard des éventuelles remarques prises en compte et formulées ci-dessus, le procès verbal de la séance du 08 février 2024 est approuvé et arrêté à l'occasion de la séance du conseil municipal du : 20 MARS 2024

- Signature du maire: Jean-Pierre ABELIN 
- Signature du secrétaire de la séance : Hubert PREHER 